



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE SUPPORT ET MOYENS DU MINISTÈRE

SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES

BUREAU DES DISPOSITIFS STATISTIQUES
ET DES ETUDES

L'activité des Maisons de Justice et du Droit et des Antennes de Justice en 2007

**Dominique Baux
Valérie Carrasco**

Avril 2009

Sommaire

<i>Objet de l'étude</i>	3
<i>L'organisation des MJD en 2007</i>	4
Les ouvertures de Maisons de Justice et du Droit et leur implantation	4
Le personnel permanent et les intervenants	5
La gestion des MJD et des antennes de Justice	19
<i>Les activités exercées</i>	20
L'activité judiciaire pénale	23
L'activité judiciaire civile	27
La protection judiciaire de la jeunesse	27
L'aide aux victimes	30
L'accès au droit	30
Le délégué du Médiateur de la République	32
<i>Annexes</i>	33
Annexe 1 – Présentation de l'enquête	34
Annexe 2 – Liste des structures répondantes	35
Annexe 3 – Synthèse de l'activité des maisons de Justice et du droit	37
Annexe 4 – Synthèse de l'activité des antennes de Justice	39
Annexe 5 – Tableaux complémentaires	41

Objet de l'étude

Le service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) du Ministère de la Justice s'est doté depuis 2003 d'un outil d'évaluation de l'activité des Maisons de Justice et du Droit et des antennes de Justice à travers un questionnaire diffusé chaque année à l'ensemble des structures, afin de disposer d'éléments d'analyse précis et de suivre leur évolution dans le temps.

L'objectif de ce rapport est de décrire et analyser les modes d'organisation et le fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit et des antennes de Justice en 2007, ainsi que les moyens humains dont elles disposent et la nature des activités exercées.

Comme en 2006, on dénombre 123 Maisons de Justice et du Droit (MJD) et 49 antennes de Justice en 2007 ; cinq MJD et 7 antennes de Justice n'ont pas répondu à l'enquête (il y avait 3 MJD non répondantes en 2006 et aucune antenne).

Cette analyse conjointe des MJD et des antennes de Justice est menée en raison des similitudes des activités de ces deux structures. Cette coexistence de deux dispositifs ayant des activités équivalentes s'explique par la genèse d'un réseau d'accès au droit insuffisamment encadré. Ainsi, au cours des années 1990, se sont mises en place des structures similaires avec des appellations différentes.

Cependant l'insertion des MJD dans le code de l'organisation judiciaire a permis de leur conférer le statut d'établissement judiciaire. A ce titre, seules ces dernières sont créées par arrêté du Garde des Sceaux.

Il convient de préciser que 28 antennes de Justice sur 49 sont implantées dans les DOM, les 21 autres sont réparties dans 7 Cours d'Appel.

L'analyse des réponses des antennes de Justice à l'enquête va nous permettre de les comparer aux MJD et de situer leur importance.

La mise en place d'un nouveau schéma d'organisation judiciaire conduit à relancer le processus de création des Maisons de Justice et du Droit arrêté depuis 2006.

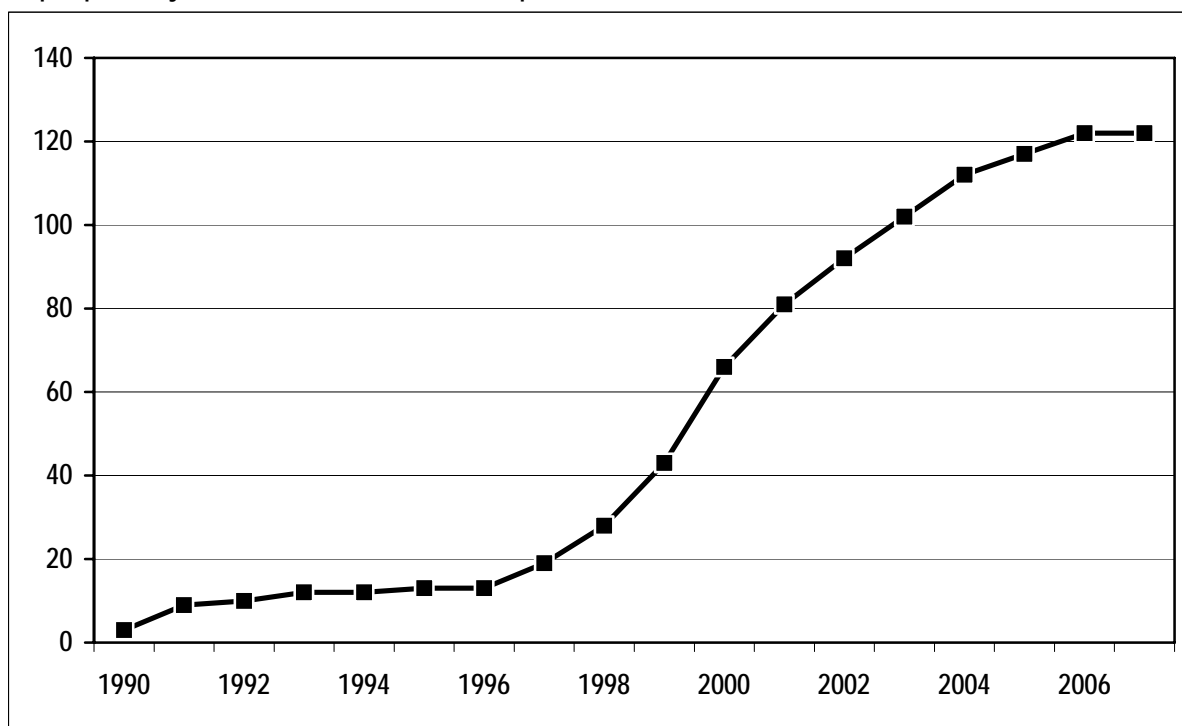
A ce titre, le Garde des Sceaux a annoncé la création de 5 MJD de nouvelle génération pour l'année 2009. Leur implantation privilégiera des sites ruraux, dotés d'une densité démographique significative (15 000 habitants au moins) pour assurer un fonctionnement pérenne de ces MJD qui devront être éloignées d'au moins 50 km de toute juridiction.

L'organisation des MJD en 2007

Les ouvertures de Maisons de Justice et du Droit et leur implantation

Les premières MJD ont vu le jour en 1990, mais les ouvertures sont restées peu nombreuses jusqu'en 1999, avec seulement 28 MJD créées de 1990 à 1998. La période entre 1999 et 2001 correspond à un rythme d'ouverture beaucoup plus soutenu puisque 53 MJD sont créées en 3 ans, conséquence de la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, qui modifie les conditions de création et d'ouverture d'une Maison de Justice et du Droit. Le nombre de nouvelles MJD retombe ensuite à 10 par an de 2002 à 2004, puis diminue encore en 2005 et 2006, avec seulement 5 ouvertures pour chacune de ces années. En 2007, aucune MJD n'a été créée. – **graphique 1** -

Graphique 1. Rythme d'ouverture des MJD depuis 1990



Source : Données SADJAV

Les 123 MJD existant actuellement sont réparties dans 27 cours d'appel, ce qui représente entre 1 et 18 MJD par cour d'appel. En métropole, quatre cours d'appel ne comportent aucune MJD dans leur ressort, Agen, Bastia, Besançon et Pau. Dans les DOM, deux MJD ont ouvert dans le ressort de la cour d'appel de Fort de France (à Fort-de-France et Saint-Laurent du Maroni). Les antennes de Justice sont beaucoup plus nombreuses sur ces territoires puisque 28 y sont implantées sur les 49 existantes.

Moins de la moitié des TGI (73 sur 181) disposent d'une MJD dans leur ressort.

Enfin, 58 départements comportent au moins une MJD, avec une concentration allant de 1 à 7 MJD par département (7 en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise). Plus de 64% des MJD sont implantées dans 19 départements.

Le personnel permanent et les intervenants

Pour chaque Maison de Justice et du Droit, on distingue les équipes permanentes des intervenants ponctuels qui effectuent des vacations de quelques journées, voire quelques heures par mois.

1 – Le personnel, à temps complet ou à temps partiel

Sur les 118 MJD ayant répondu à l'enquête, 14% fonctionnent avec un emploi permanent, 33% avec deux, 28% avec trois et 25% avec plus de trois emplois permanents.

Du côté des antennes, 43% disposent d'un emploi permanent, 33% de deux, près de 10% de trois et 12% de plus de trois emplois permanents. Une seule antenne n'en a pas du tout – **tableau 1-** .

Tableau 1. Le personnel permanent des MJD et des Antennes de Justice en 2007

Effectif du personnel permanent	Ensemble		MJD concernées		Antennes concernées	
	160	100,0	118	100,0	42	100,0
Pas de personnel permanent	1	0,6	0	0,0	1	2,4
Une personne	35	21,9	17	14,4	18	42,9
Deux personnes	53	33,1	39	33,1	14	33,3
Trois personnes	37	23,1	33	28,0	4	9,5
Quatre personnes	21	13,1	19	16,1	2	4,8
Cinq personnes	4	2,5	3	2,5	1	2,4
Six personnes	3	1,9	2	1,7	1	2,4
Sept personnes	1	0,6	1	0,8	0	0,0
Huit personnes	1	0,6	1	0,8	0	0,0
Au moins dix personnes	4	2,5	3	2,5	1	2,4

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Les équipes permanentes peuvent être composées de six catégories de personnels ; les assistants de justice et les juristes étant dénombrés uniquement depuis 2007 :

- les greffiers
- les emplois-jeunes
- les personnels des collectivités territoriales
- les personnels du secteur associatif
- les assistants de justice
- les juristes

360 personnes de ces différentes catégories étaient employées par 118 MJD à la fin de l'année 2007, soit 3 personnes en moyenne par MJD (2 personnes en moyenne en 2006).

Par ailleurs, 88 personnes exercent des activités dans les antennes de Justice, soit en moyenne 2 personnes par antenne.

C'est la catégorie des greffiers qui est la plus représentée dans les MJD, puisque ces établissements judiciaires devraient normalement en être tous dotés : près de 86% des MJD fonctionnent avec au moins un greffier. Ils interviennent dans les antennes de Justice comme coordinateurs. Il ne s'agit pas de personnel permanent à part entière, ce qui explique leur faible présence dans les antennes (moins de 10%), alors que les personnels des collectivités territoriales exercent leurs fonctions dans plus de 78% des antennes (64% des MJD). Les deux structures fonctionnent à peu près avec la même proportion de personnels du secteur associatif et d'emplois-jeunes. Notons, de plus, que les antennes n'emploient pas d'assistant de justice et de juriste -**tableau 2** -.

Tableau 2. La catégorie des personnels permanents dans les MJD et les antennes en 2007

	Ensemble MJD + Antennes		MJD concernées		Antennes concernées	
Personnels des collectivités territoriales	108	67,5	75	63,6	33	78,6
Greffiers	105	65,6	101	85,6	4	9,5
Assistants de justice	7	4,4	7	5,9	0	0,0
Personnels du secteur associatif	26	16,3	19	16,1	7	16,7
Emplois-jeunes	17	10,6	12	10,2	5	11,9
Juristes	9	5,6	9	7,6	0	0,0
Autres personnels	51	31,9	40	33,9	11	26,2

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Comme en 2006, les deux catégories les plus représentées parmi les personnels permanents des MJD sont les personnels des collectivités territoriales et les greffiers, qui représentent respectivement 31% et 29% de l'ensemble des personnes affectées aux MJD de façon permanente. C'est également parmi ces catégories que l'on recense le plus de personnes à temps plein : 39% des personnels des collectivités territoriales et 35% des greffiers.

Seulement la moitié des personnels permanents des antennes y travaillent à temps complet. La structure de ces emplois permanents est très différente de celle observée dans les MJD : 57% sont des personnels des collectivités territoriales et seulement 4,5% des greffiers -**tableau 3**-.

Tableau 3. Le nombre de personnels permanents selon leur catégorie dans les MJD et les Antennes en 2007

	Tous personnels des MJD				Tous personnels des Antennes			
			dont à temps plein				dont à temps plein	
Total	360	100,0	207	57,5	88	100,0	47	53,4
Personnels des collect. territoriales	111	30,8	81	73,0	50	56,8	35	70,0
Greffiers	103	28,6	72	69,9	4	4,5	1	25,0
Personnels du secteur associatif	45	12,5	29	64,4	8	9,1	4	50,0
Emplois-jeunes	15	4,2	4	26,7	5	5,7	3	60,0
Juristes	11	3,1	2	18,2	0	0,0	0	-
Assistants de justice	7	1,9	1	14,3	0	0,0	0	-
Autres personnels	68	18,9	18	26,5	21	23,9	4	19,0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Bien que leurs effectifs globaux soient nombreux et pratiquement identiques, greffiers et personnels des collectivités territoriales ne sont pas répartis de la même façon dans les MJD. Les premiers sont présents dans 101 MJD et les seconds dans 75 MJD en 2007.

En effet, à deux exceptions près, quand il y a un greffier dans une MJD il y en a un seul, alors que 26 MJD ont au moins deux personnels de collectivité territoriale -**tableau 4-**.

La catégorie des personnels des collectivités territoriales, la plus répandue dans les antennes, exerce ses activités dans 33 antennes (soit 79% des antennes répondantes).

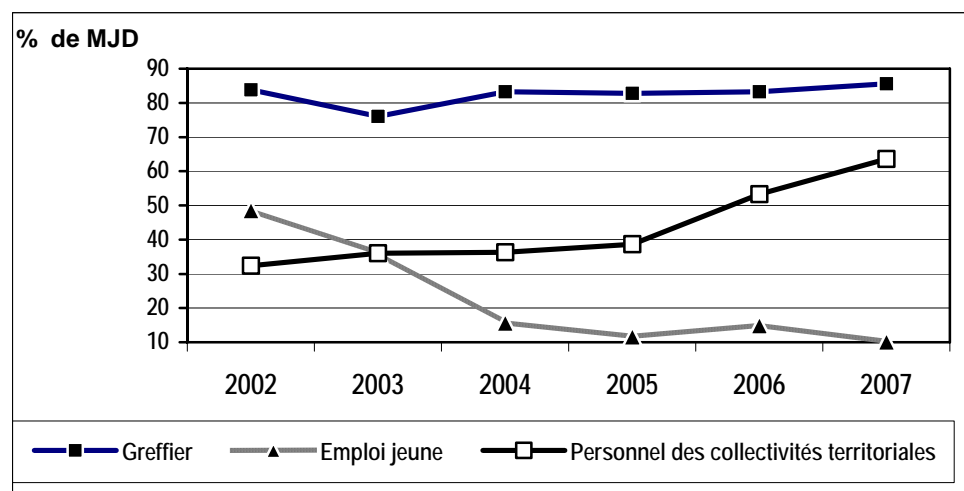
Tableau 4. Présence des différentes catégories de personnel dans les MJD et les antennes en 2007

	Greffiers	Personnels de collectivité territoriale	Emplois-jeunes	Personnels du secteur associatif	Assistants de justice	Juristes	Autres personnels
Nombre de MJD	118	118	118	118	118	118	118
avec							
Pas de personnel	17	43	106	99	111	109	78
Une personne	99	49	9	9	7	7	30
Deux personnes	2	19	3	5	0	2	7
Trois personnes et plus	0	7	0	5	0	0	3
Nombre d'Antennes	42	42	42	42	42	42	42
avec							
Pas de personnel	38	9	37	35	42	42	31
Une personne	4	20	5	6	0	0	6
Deux personnes	0	10	0	1	0	0	4
Trois personnes et plus	0	3	0	0	0	0	1

Source : Ministère de la Justice - SDSE - Enquête sur l'activité des MJD en 2007

La part des MJD bénéficiant d'un greffier augmente légèrement depuis 2006. La hausse est plus marquée pour les personnels des collectivités territoriales (+ 10 points). En revanche, la part de MJD dotées d'emplois-jeunes est orientée à la baisse, passant de 15% en 2006 à 10% en 2007 - **graphique 2 -**.

Graphique 2. Présence des différentes catégories de personnels dans les MJD de 2002 à 2007



Source : Ministère de la Justice - SDSE - Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Parmi les 17 MJD qui fonctionnent sans greffier (20 en 2006), 10 disposent d'au moins un personnel de collectivité territoriale, auquel s'ajoute dans deux MJD du personnel d'association et dans une MJD un autre personnel.

Dans les 7 MJD où il n'y a ni greffier ni personnel des collectivités territoriales, 6 sont dotées d'au moins un autre personnel, 3 d'au moins un emploi-jeune, 3 d'au moins un personnel d'association, une d'un assistant de justice et une d'au moins 2 juristes. –tableau 5-

Tableau 5. Présence de greffier et de personnel de collectivité territoriale et des autres catégories de personnel dans les MJD en 2007

	Présence d'un greffier			
	Oui		Non	
	Présence de personnel de collectivité territoriale		Présence de personnel de collectivité territoriale	
	Oui	Non	Oui	Non
Assistant de justice	65	36	10	7
Pas d'assistant de justice	65	30	10	6
Un assistant de justice	0	6	0	1
Au moins 2 assistants de justice	0	0	0	0
Personnel du secteur associatif	65	36	10	7
Pas de personnel d'association	61	26	8	4
Un personnel d'association	1	6	2	1
Au moins 2 personnels d'association	3	4	0	2
Emploi-jeune	65	36	10	7
Pas d'emploi-jeune	58	34	10	4
Un emploi-jeune	7	1	0	1
Au moins 2 emplois-jeunes	0	1	0	2
Juriste	65	36	10	7
Pas de juriste	63	30	10	6
Un juriste	2	5	0	0
Au moins 2 juristes	0	1	0	1
Autre personnel	65	36	10	7
Pas d'autre personnel	48	20	9	1
Un autre personnel	13	13	1	4
Au moins 2 autres personnels	4	3	0	2

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Les 4 antennes disposant de greffiers coordonnateurs (Lyon 9^{ème}, Meyzieu, Rillieux la Pape, Thonon les Bains) emploient des personnels des collectivités territoriales, auxquels s'ajoutent dans deux antennes au moins deux autres personnels, dans une autre un personnel du secteur associatif.

Dans les 9 antennes où ne sont pas affectés des greffiers et des personnels des collectivités territoriales, on recense 4 antennes avec un emploi-jeune, 3 avec du personnel d'association et enfin 3 avec au moins un autre personnel. –tableau 6-

Tableau 6. Présence de greffier et de personnel de collectivité territoriale et des autres catégories de personnel dans les antennes en 2007

	Présence d'un greffier		
	Oui	Non	
	Présence de personnel de collectivité territoriale	Présence de personnel de collectivité territoriale	
		Oui	Oui
Emploi-jeune	4	29	9
Pas d'emploi-jeune	4	28	5
Un emploi-jeune	0	1	4
Personnel du secteur associatif	4	29	9
Pas de personnel d'association	3	26	6
Un personnel d'association	1	2	3
Au moins 2 personnels d'association	0	1	0
Autre personnel	4	29	9
Pas d'autre personnel	2	23	6
Un autre personnel	0	4	2
Au moins 2 autres personnels	2	2	1
Assistant de justice	4	29	9
Pas d'assistant de justice	4	29	9
Juriste	4	29	9
Pas de juriste	4	29	9

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJJ en 2007

Au total, la plupart des MJD bénéficient soit des greffiers, soit des personnels des collectivités territoriales, soit ces deux catégories de personnels à la fois. -**tableau 7**- Il n'y a que 7 MJD à fonctionner sans aucun de ces deux personnels.

Dans les antennes de Justice, ce sont essentiellement les personnels des collectivités territoriales qui les font fonctionner.

Tableau 7. Nombre de MJD et d'antennes de justice selon les catégories de personnel

	Nombre de MJD	Nombre d'antennes
Toutes structures	118	42
Aucun personnel permanent	-	1
greffier(s)	12	-
greffier + personnel de collectivité territoriale	40	1
greffier + personnel de collectivité territoriale + un personnel "autre"	18	2
greffier + personnel de collectivité territoriale + deux personnels "autre"	6	1
greffier + personnel de collectivité territoriale + trois personnels "autre"	1	-
greffier + un personnel "autre"	12	-
greffier + deux personnels "autre"	8	-
greffier + trois personnels "autre"	4	-
personnel (s) de collectivité territoriale	7	21
personnel de collectivité territoriale + un personnel "autre"	2	5
personnel de collectivité territoriale + deux personnels "autre"	1	3
un type de personnel "autre"	3	5
deux types de personnel "autre"	2	3
trois types de personnel "autre"	1	-
quatre types de personnel "autre"	1	-

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Pour compléter ce panorama des personnels permanents, la vacance de certains postes doit être prise en compte : dans les MJD, globalement, 6% des emplois permanents ont été vacants au moins 6 mois dans l'année (13% en 2006) et 3% de 2 à 6 mois (5% en 2006). Mais ce problème affecte très inégalement les différentes catégories de personnels : ainsi, 18% des postes d'autres personnels ont été vacants à un moment ou l'autre de l'année, dont 75% plus de 6 mois. Pour les emplois plus nombreux, 3% des postes des personnels de collectivité territoriale ont été vacants et 12% des postes de greffier. -**tableau 8**-

Soulignons qu'à la différence des MJD, aucun poste vacant n'est recensé dans les antennes de Justice.

Tableau 8. Les postes vacants dans les MJD par nature de personnel en 2007

	Tous postes vacants		Postes vacants pendant			
			de 2 mois à moins de 6 mois		6 mois ou plus	
Ensemble	29	100,0	9	31,0	20	69,0
Greffiers	12	41,4	4	33,3	8	66,7
Personnels des collectivités territoriales	3	10,3	2	66,7	1	33,3
Assistants de justice	1	3,4	0	0,0	1	100,0
Personnels du secteur associatif	1	3,4	0	0,0	1	100,0
Autres personnels	12	41,4	3	25,0	9	75,0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Dans les MJD avec poste(s) vacant(s), on dénombre 60 personnels permanents. Notons que les 8 greffiers et les 9 autres personnels absents pendant plus de 6 mois n'étaient pas en poste dans les MJD disposant du plus grand nombre de personnes. Dans les MJD les plus récentes, celles créées après 1996, la présence de greffier est plus fréquente (88%) que dans les MJD créées auparavant (69%). –tableau 9 –

Dans les MJD les plus anciennes, l'absence de greffier s'explique le plus souvent par l'existence d'une organisation spécifique qui s'est mise en place au moment de leur ouverture et a perduré ensuite.

Tableau 9. Présence de greffier selon l'ancienneté des MJD en 2007

	Toutes MJD		MJD avec greffier		MJD sans greffier	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total	118	100,0	101	85,6	17	14,4
MJD créées jusqu'en 1996	13	100,0	9	69,2	4	30,8
MJD créées après 1996	105	100,0	92	87,6	13	12,4

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

2 – Les fonctions occupées par le personnel permanent

L'accueil est assez logiquement la fonction la plus partagée dans les MJD; près de 72% des personnels permanents y consacrent au moins une partie de leur temps (76% en 2006). Comme en 2006, vient ensuite l'information de premier niveau qui est assurée par 66% de ce personnel, puis les tâches de secrétariat auxquelles contribuent la moitié d'entre eux. 45% des personnels permanents s'occupent également des relations extérieures et des partenariats. Enfin, le suivi des mesures alternatives aux poursuites ne pouvant être confié qu'aux greffiers ne concerne que 12% des personnels. –**tableau 10-**

Si l'on exclut cette activité de suivi des mesures alternatives aux poursuites, les greffiers restent ceux qui contribuent le plus à toutes les tâches.

La fonction la plus souvent exercée par les greffiers est l'information-orientation, assurée par plus de 83% d'entre eux.

Le personnel des collectivités territoriales assure également l'accueil et l'information et dans une moindre mesure le secrétariat.

Pour les emploi-jeunes, la fonction la plus fréquente est l'accueil, mais aussi pour environ la moitié d'entre eux l'information et le secrétariat.

Enfin, les personnels du secteur associatif ont des fonctions moins diversifiées, chaque personne n'exerce que rarement plusieurs fonctions dans la MJD.

Tableau 10. Fonctions des personnels permanents des MJD et des Antennes de Justice en 2007

	Tous personnels permanents		Nombre de personnes exerçant la fonction de							
			Greffier		Personnel des collectivités territoriales		Emploi-jeunes		Personnel du secteur associatif	
Personnel des MJD	274	100,0	103	100,0	111	100,0	15	100,0	45	100,0
Accueil	197	71,9	81	78,6	85	76,6	15	100,0	16	35,6
Information - orientation	182	66,4	86	83,5	78	70,3	10	66,7	8	17,8
Secrétariat	137	50,0	65	63,1	54	48,6	7	46,7	11	24,4
Relations extérieures-partenariat	122	44,5	70	68,0	41	36,9	4	26,7	7	15,6
Suivi d'alternatives aux poursuites	34	12,4	34	33,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Activité non déterminée	20	7,3	2	1,9	4	3,6	5	33,3	9	20,0
Personnel des Antennes	67	100,0	4	100,0	50	100,0	5	100,0	8	100,0
Accueil	47	70,1	2	50,0	35	70,0	5	100,0	5	62,5
Information - orientation	40	59,7	2	50,0	31	62,0	4	80,0	3	37,5
Secrétariat	39	58,2	0	0,0	34	68,0	4	80,0	1	12,5
Relations extérieures-partenariat	28	41,8	2	50,0	23	46,0	2	40,0	1	12,5
Suivi d'alternatives aux poursuites	2	3,0	2	50,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Activité non déterminée	5	7,5	0	0,0	3	6,0	0	0,0	2	25,0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

A l'instar des MJD, l'accueil est l'activité la plus souvent exercée par les personnels permanents des antennes ; 70% de ces derniers y consacrent au moins une partie de leur temps. Apparaît ensuite l'information de 1^{er} niveau qui est assurée par près de 60% de ce personnel, puis les tâches de secrétariat auxquelles contribuent 58% d'entre eux. 42% des personnels permanents se consacrent également aux relations extérieures et aux partenariats. Enfin, le suivi des mesures alternatives aux poursuites ne pouvant être réalisé, rappelons-le, que par des greffiers ne concerne que 3% des effectifs.

Lorsque les MJD sont dotées d'un seul emploi permanent, seul l'accueil est systématiquement assuré, que ce soit en 2006 ou en 2007.

Lorsqu'ils sont seuls, les personnels des collectivités territoriales assurent la totalité des activités, sauf celles de relations extérieures et de partenariats et celles bien entendu de suivi des dossiers d'alternatives aux poursuites. –tableau 11-

Tableau 11. Fonctions exercées par le personnel permanent dans les MJD dotées d'un seul emploi

	MJD avec un seul personnel permanent							
			Greffier		Personnel de collectivité territoriale			
Total	15	100,0	12	100,0	3	100,0		
Accueil	15	100,0	12	100,0	3	100,0		
Information - orientation	13	86,7	10	83,3	3	100,0		
Secrétariat	13	86,7	10	83,3	3	100,0		
Relation avec l'extérieur-partenariat	10	66,7	8	66,7	2	66,7		
Suivi d'alternatives aux poursuites	5	33,3	5	41,7	0	0,0		
	Antennes avec un seul personnel permanent							
			Personnel de collectivité territoriale		Personnel du secteur associatif		Emploi-jeune	
Total	18	100,0	13	100,0	3	100,0	2	100,0
Accueil	17	94,4	12	92,3	3	100,0	2	100,0
Information - orientation	13	72,2	10	76,9	1	33,3	2	100,0
Secrétariat	15	83,3	12	92,3	1	33,3	2	100,0
Relation avec l'extérieur - partenariat	12	66,7	10	76,9	1	33,3	1	50,0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Quant aux antennes, lorsqu'elles sont dotées d'un seul emploi, les activités sont exercées par des personnels différents de ceux des MJD. Ainsi, les emplois-jeunes, lorsqu'ils sont seuls, assurent la totalité des activités, hormis celles de relation avec l'extérieur et de partenariat. Lorsqu'il s'agit de personnels du secteur associatif, l'accueil est systématiquement assuré. Un tiers de ces personnels réalise les fonctions d'information et d'orientation, de secrétariat et de relations extérieures et de partenariat.

Si l'on considère les fonctions exercées par les personnels permanents des MJD et des antennes de Justice, ces deux structures étant dotées d'au moins deux personnes, aucune des catégories de personnels n'exerce la totalité des activités, hormis les emplois-jeunes qui consacrent leur temps à l'intégralité de l'activité d'accueil. –tableau 12-

Tableau 12. Fonctions exercées par le personnel permanent dans les MJD dotées d'au moins deux emplois en 2007

	Tous personnels permanents		Nombre de personnes exerçant la fonction de							
			Greffier		Personnel de collectivité territoriale		Personnel du secteur associatif		Emploi-jeune	
Personnel des MJD	259	100,0	91	100,0	108	100,0	45	100,0	15	100,0
Accueil	182	70,3	69	75,8	82	75,9	16	35,6	15	100,0
Information-orientation	169	65,3	76	83,5	75	69,4	8	17,8	10	66,7
Secrétariat	124	47,9	55	60,4	51	47,2	11	24,4	7	46,7
Relation avec l'extérieur-partenariat	112	43,2	62	68,1	39	36,1	7	15,6	4	26,7
Suivi d'alternatives aux poursuites	29	11,2	29	31,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Personnel des Antennes	49	100,0	4	100,0	37	100,0	5	100,0	3	100,0
Accueil	30	61,2	2	50,0	23	62,2	2	40,0	3	100,0
Information-orientation	27	55,1	2	50,0	21	56,8	2	40,0	2	66,7
Secrétariat	24	49,0	0	0,0	22	59,5	0	0,0	2	66,7
Relation avec l'extérieur-partenariat	16	32,7	2	50,0	13	35,1	0	0,0	1	33,3
Suivi d'alternatives aux poursuites	2	4,1	2	50,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Les MJD, tout comme les antennes de Justice, doivent disposer de l'appui d'un ou deux magistrats coordonnateurs, du siège ou du parquet. 91% des MJD disposent d'un seul magistrat coordonnateur (magistrat du parquet 1 fois sur 2) et 9% de deux magistrats, l'un du siège et l'autre du parquet.

96% des antennes bénéficient d'un seul magistrat coordonnateur et 4% de deux magistrats, l'un du siège et l'autre du parquet.

3 – Les intervenants

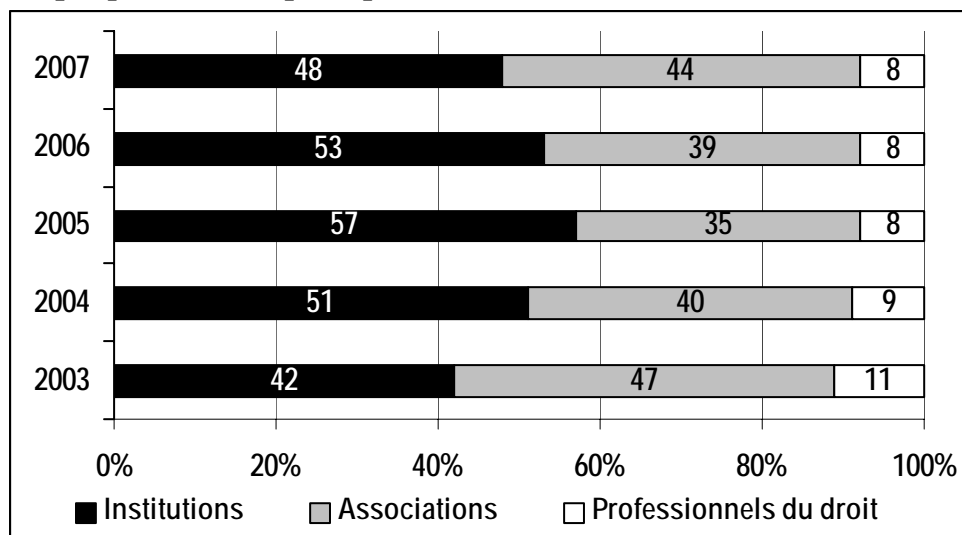
En plus de leurs 360 emplois permanents, les 118 MJD ont recours à un grand nombre d'intervenants de différentes origines (3 451 intervenants en 2007, en hausse de 7% par rapport à 2006), magistrats, délégués du procureur de la République, délégués du médiateur de la République, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), conseillers des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), associations, dont les temps de présence sont très variables.

La qualité de ces intervenants et leur temps de présence dans la structure renseignent utilement sur les actions qui y sont développées. Ils sont regroupés en trois catégories : les intervenants institutionnels, les intervenants associatifs et les professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires).

En termes de temps consacré à la MJD, les intervenants les plus présents sont les institutionnels : ils sont dans 91% des MJD et y effectuent près de la moitié du temps de présence global des intervenants par mois. Viennent ensuite les associations (avec 44% du nombre d'heures) et enfin les professionnels du droit, présents dans 92% des MJD mais qui n'effectuent que 8% de l'ensemble des heures. –**graphique 3**–

Par rapport à 2006, la part des intervenants institutionnels a diminué au profit des associations.

Graphique 3. Le temps de présence des intervenants dans les MJD en 2007



Source : Ministère de la Justice – SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

La vocation des intervenants institutionnels est plutôt de participer aux activités judiciaires, l'accès au droit et l'aide aux victimes relevant davantage des professionnels du droit et des

associations. L'enquête montre d'ailleurs que ces dernières interviennent plus souvent pour des fonctions d'accès au droit que pour l'aide aux victimes : 57% des intervenants des associations ont une activité d'accès au droit et seulement 28% d'aide aux victimes.

En 2007, on a dénombré 1 256 intervenants institutionnels (dans 116 MJD répondantes) qui ont consacré 11 heures par mois en moyenne à leur activité en MJD ; ce temps moyen de présence par intervenant était identique en 2006.

Si l'on se restreint aux intervenants institutionnels et aux professionnels du droit, le nombre d'heures exercées varie d'une MJD à l'autre. En effet, les dix MJD, qui ont le moins d'intervenants, disposent au plus de 50 heures par mois et, dans 25% des MJD, le nombre d'heures effectuées ne dépasse pas 72 par mois.

A l'opposé, la moitié des MJD disposent de plus de 118 heures de présence de ces intervenants et 25% de 200 heures et plus. Le maximum peut même être nettement plus élevé puisque dans les six MJD disposant du plus grand nombre d'heures d'intervenants, celui-ci est compris entre 345 heures et 770 heures par mois.

Au final, le temps de présence mensuel dont chaque MJD bénéficie en moyenne est très variable selon les catégories d'intervenants, de moins de 10 heures par mois à 105 heures.

Lorsqu'ils interviennent sur des MJD, les intervenants institutionnels sont présents 123 heures en moyenne par mois. Viennent ensuite les associations : elles interviennent dans 113 MJD (soit presque la totalité) et elles y assurent en moyenne 105 heures de présence par mois (87 heures en 2006). Le nombre d'heures exercées par les représentants d'associations est très variable (d'une heure à 1 036 heures), dans 85% des MJD ils interviennent entre 3 heures et 42 heures par mois. Enfin, les professionnels du droit assurent en moyenne 20 heures de présence par mois. -**tableau 13-**

Tableau 13. Le temps de présence des intervenants dans les MJD en 2007

	MJD bénéficiant de la présence	MJD indiquant le nombre d'heures		Nombre d'heures par mois	Nombre moyen d'heures par mois et par MJD
Intervenants institutionnels	116	107	90,7	13 202	123
Délégué du procureur de la Rep.	105	89	75,4	4 039	45
Conciliateur de justice	95	77	65,3	1 518	20
Délégué du médiateur de la Rép.	74	65	55,1	1 252	19
SPIP	75	59	50,0	2 173	37
PJJ	76	57	48,3	1 284	23
Médiateur pénal	59	47	39,8	2 305	49
Juge des enfants	7	6	5,1	51	9
Juge de l'application des peines	1	1	0,8	14	14
Autre magistrat	5	3	2,5	17	6
Autres	35	31	26,3	549	18
Associations	115	113	95,8	11 888	105
Professionnels du droit	99	109	92,4	2 202	20
Avocat	95	107	90,7	1 736	16
Notaire	59	63	53,4	276	4
Huissier	52	55	46,6	190	3

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Plus précisément, après les associations, les avocats et les délégués du procureur de la République sont les intervenants les plus représentés dans les MJD, dans respectivement 107 et 89 MJD, les premiers à raison de 16 heures en moyenne par mois, et les seconds pour 45 heures. Les conciliateurs de justice interviennent dans 77 MJD, les délégués du médiateur de la République dans 65 MJD et les notaires dans 63 MJD. Si ces interventions existent dans plus de la moitié des MJD, leur durée moyenne de présence mensuelle est un peu plus limitée, 20 heures pour les conciliateurs de justice, 19 heures pour les délégués du médiateur de la République et 4 heures pour les notaires. A l'inverse, les personnes chargées de médiations pénales, si elles n'interviennent que dans 47 MJD, assurent un temps de présence moyen de 50 heures par mois.

A l'image des MJD, des intervenants extérieurs sont présents dans les antennes de Justice, avec un temps de présence variable. Au total, le nombre d'intervenants institutionnels, d'associations et de professionnels du droit s'établit à 468 (11 en moyenne par antennes et 29 par MJD).

Avec un nombre d'heures de présence très différent, les associations, les délégués du procureur de la République, les conciliateurs de justice, les médiateurs pénaux et les avocats sont présents dans plus de la moitié des antennes. **-tableau 13 bis-**

Tableau 13 bis. Le temps de présence des intervenants dans les antennes de Justice en 2007

	Antennes bénéficiant de la présence	Antennes indiquant le nombre d'heures	Nombre d'heures par mois	Nombre moyen d'heures par mois et par antenne	
Intervenants institutionnels	42	36	85,7	2 460	68
Délégué du procureur de la Rep.	38	30	71,4	594	20
Conciliateur de justice	35	29	69,0	613	21
Délégué du médiateur de la Rép.	11	9	21,4	152	17
SPIP	22	18	42,9	451	25
PJJ	21	11	26,2	119	10
Médiateur pénal	35	25	59,5	427	17
Juge des enfants	0	-	-	-	-
Juge de l'application des peines	0	-	-	-	-
Autre magistrat	1	2	4,8	11	6
Autres	12	8	19,0	99	12
Associations	35	34	81,0	1675	49
Professionnels du droit	22	27	64,3	282	10
Avocat	22	27	64,3	255	9
Notaire	5	6	14,3	21	4
Huissier	3	2	4,8	6	3

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Le temps de présence de l'ensemble de ces intervenants dans les antennes de Justice est inférieur à ce qu'il est dans les MJD (45 heures par mois et par antenne et 83 heures par mois et par MJD).

La plupart des antennes de Justice disposent à la fois de personnels permanents et d'intervenants extérieurs (83%), 15% ne fonctionnent qu'avec des personnels permanents et 2% seulement avec des intervenants ponctuels.

A quelques rares exceptions près, les MJD ont plus souvent répondu à la question sur la fréquence d'intervention que sur le nombre d'heures, sans doute plus difficile à connaître.

La fréquence de la venue d'un intervenant dans une MJD varie selon la qualité de l'intervenant et donc de la nature de l'intervention réalisée. Quel que soit l'intervenant, la fréquence d'intervention la plus répandue est « 1 à 2 fois par semaine ». Seuls les intervenants du secteur public de la PJJ représentent une exception notable : dans les MJD où ils interviennent, une fois sur cinq c'est moins d'une fois par mois -**tableau 14**-

Tableau 14. La fréquence des interventions dans les MJD en 2007

	MJD répondantes	la présence de l'intervenant est assurée			
		Tous les jours	1 ou 2 fois par semaine	1 ou 2 fois par mois	Plus rarement
Intervenants institutionnels					
Délégué du procureur de la Rép.	103	15	72	15	1
Conciliateur de justice	93	5	59	29	0
SPIP	69	5	42	18	4
Délégué du médiateur de la Rép.	69	3	51	13	2
PJJ - secteur public	63	2	25	23	13
PJJ - Secteur associatif	23	1	10	10	2
Médiateur pénal	58	8	25	16	9
Juge des enfants	5	0	2	2	1
Autres magistrats	5	0	0	3	2
Juge de l'application des peines	2	0	0	1	1
Juge de proximité	1	0	0	0	1
Autre (sauf associations)	33	3	18	11	1
Professionnels du droit					
Avocat	112	5	74	33	0
Notaire	63	0	4	56	3
Huissier	58	0	2	50	6

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Le délégué du procureur de la République apparaît à la fois comme l'intervenant institutionnel le plus répandu dans les MJD (présent dans 103 MJD) et comme celui qui est présent le plus souvent : tous les jours dans 15 MJD et une ou deux fois par semaine dans 72 MJD.

En revanche, les magistrats, certes peu nombreux, interviennent rarement dans les MJD : 2 MJD ont une intervention au moins épisodique d'un juge de l'application des peines, 5 d'un juge des enfants et 1 d'un juge de proximité.

En dehors des institutionnels, les avocats, qui interviennent dans toutes les MJD, sont également présents assez fréquemment, au moins une fois par semaine dans 74 MJD.

La fréquence de la venue d'un intervenant dans une antenne diffère également selon la nature de l'intervention effectuée. Comme pour la plupart des intervenants dans les MJD, la fréquence d'intervention la plus courante dans les antennes est de une à deux fois par semaine. C'est ainsi le cas pour les intervenants institutionnels les plus nombreux que sont les délégués du procureur de la République, les conciliateurs de justice et les médiateurs pénaux. **-tableau 15-**

Tableau 15. La fréquence des interventions dans les antennes de Justice en 2007

	Antennes concernées	Antennes répondantes	la présence de l'intervenant est assurée			
			Tous les jours	1 ou 2 fois par semaine	1 ou 2 fois par mois	Plus rarement
Intervenants institutionnels						
Délégué du procureur de la Rép.	38	38	1	28	5	4
Conciliateur de justice	35	33	0	24	9	0
Médiateur pénal	35	33	0	26	4	3
SPIP	22	21	0	13	8	0
PJJ - secteur public	18	17	0	6	7	4
PJJ - Secteur associatif	6	6	0	1	4	1
Délégué du médiateur de la Rép.	11	10	0	9	1	0
Autres magistrats	2	1	0	1	0	0
Autre (sauf associations)	12	11	1	6	4	0
Juge de proximité	1	1	0	0	1	0
Professionnels du droit						
Avocat	28	28	0	13	15	0
Huissier	6	6	0	0	6	0
Notaire	3	3	0	0	3	0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

La gestion des MJD et des antennes de Justice

88 MJD ont indiqué le montant de leurs frais de fonctionnement, qui s'élèvent en moyenne à 97 990 euros par MJD (67 258 euros en 2006). Il s'agit pour l'essentiel de frais de personnel (45%) et de frais et charges liés aux locaux (42%). Ils sont pris en charge à 33% par le ministère de la Justice et 67% par les collectivités territoriales. Cependant, il n'est pas certain que les montants déclarés tiennent toujours compte des salaires versés au personnel du ministère de la Justice.

Ajoutons que les frais de fonctionnement peuvent être très différents d'une MJD à l'autre ; ils s'étendent de 138 euros à 1 507 000 euros ; la moitié des MJD ont un montant de frais qui ne dépasse pas 55 351 euros et 85% des MJD ont un budget compris entre 700 euros et 181 747 euros.

Le montant des frais de fonctionnement des antennes, qui sont 19 à l'avoir mentionné, s'établit en moyenne à 96 468 euros par antenne, soit à un niveau très proche de celui des MJD. Près de 50% de ces frais sont constitués de frais de personnel et 46% de frais et charges liés aux locaux. Les collectivités territoriales prennent en charge pour une très large part ces frais (98%, contre 2% pour le ministère de la Justice).

72 MJD et 14 antennes de Justice ont déclaré avoir tenu au moins une réunion du conseil en 2007.

Les activités exercées

Six grandes catégories d'activités peuvent être pratiquées dans les MJD et les antennes de Justice : l'activité judiciaire pénale, l'activité judiciaire civile, l'activité de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'activité du médiateur de la République, l'aide aux victimes et l'accès au droit.

Trois de ces activités sont exercées dans plus de 90% des MJD : l'accès au droit, l'activité judiciaire pénale et l'aide aux victimes. Les autres activités sont un peu moins répandues, l'activité judiciaire civile est présente dans 87% des MJD, les activités de la PJJ dans 69% des MJD et les activités du délégué du médiateur de la République ne sont assurées que dans 62% des MJD. On peut penser qu'en réalité toutes les MJD exercent une activité d'accès au droit, même si en pratique l'une d'entre elles n'a pas déclaré le nombre de personnes reçues dans ce cadre. -tableau 16-

Tableau 16. Les activités exercées dans les MJD et les antennes de Justice en 2007

Activité exercée	Ensemble			MJD			Antennes de justice		
	Oui		Non	Oui		Non	Oui		Non
	Nombre	%		Nombre	%		Nombre	%	
Accès au droit	159	99,4	1	117	99,2	1	42	100,0	0
Activité pénale	156	97,5	4	116	98,3	2	40	95,2	2
Activité civile	141	88,1	19	103	87,3	15	38	90,5	4
Aide aux victimes	140	87,5	20	108	91,5	10	32	76,2	10
Activité de la PJJ	101	63,1	59	81	68,6	37	20	47,6	22
Délégué du médiateur de la République	84	52,5	76	73	61,9	45	11	26,2	31

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Le panorama de l'activité des antennes de Justice est un peu différent de celui des MJD. En effet, toutes les antennes déclarent une activité d'accès au droit et la très grande majorité assure une activité judiciaire pénale ainsi qu'une activité judiciaire civile. En revanche, les antennes accueillent moins les fonctions d'aide aux victimes, de protection judiciaire de la jeunesse et du délégué du médiateur de la République que les MJD.

Si l'on s'intéresse aux quatre principales activités exercées par les MJD que sont les activités judiciaires pénales et civiles, l'accès au droit et l'aide aux victimes, elles se combinent ainsi :

- 92 MJD exercent les 4 activités (soit 78% des 118 MJD) ;
- 24 MJD pratiquent 3 activités (20%) :
 - pour 13 MJD activité judiciaire pénale + accès au droit + aide aux victimes ;
 - pour 9 MJD activité judiciaire pénale + activité judiciaire civile + accès au droit ;
 - pour 1 MJD activité judiciaire pénale + activité judiciaire civile + aide aux victimes ;
 - pour 1 MJD activité judiciaire civile + accès au droit + aide aux victimes ;
- 2 MJD déclarent 2 activités : activité judiciaire pénale + accès au droit pour l'une et accès au droit + aide aux victimes pour l'autre ;

Les fonctions essentielles de l'accès au droit, des activités judiciaires pénales et civiles et de l'aide aux victimes exercées au sein des antennes de Justice s'agencent ainsi :

- 28 antennes accueillent les 4 activités (soit 67% des antennes) ;
- 12 antennes pratiquent 3 activités, parmi lesquelles figure systématiquement l'accès au droit. S'y ajoutent :
 - pour 8 antennes les activités judiciaires pénales et civiles ;
 - pour 1 antenne l'activité judiciaire civile et l'aide aux victimes ;
 - pour 3 antennes l'activité judiciaire pénale et l'aide aux victimes ;
- 2 antennes déclarent 2 activités l'accès au droit et pour l'une l'activité judiciaire pénale, pour l'autre l'activité judiciaire civile.

Pour comparer les MJD et les antennes entre elles sur leur volume d'activité, on a pris en compte le nombre de personnes reçues dans le cadre des différentes activités qu'elles peuvent exercer, seul critère commun aux différentes activités.

Le nombre de personnes reçues s'élève pour l'ensemble des MJD répondantes et pour l'ensemble des activités à **634 154**, soit 5 374 par MJD (en hausse de 7% par rapport à 2006). Ce nombre est cependant très variable selon le type d'activité, beaucoup plus que la fréquence d'exercice de l'activité :

- **L'accès au droit** représente ainsi 68% de l'activité totale, avec 430 138 personnes reçues en 2007.
- **L'activité judiciaire** représente 24% de l'activité totale, avec 154 460 personnes reçues dans 117 MJD, la plupart (83%) dans le cadre d'une procédure pénale :
 - Ainsi, 127 811 personnes ont été reçues dans un cadre pénal, 92 483 personnes (soit 73%) pour le suivi des mesures alternatives, 27 344 pour une mesure d'application des peines (21%) et 7 984 dans le cadre des mesures présentencielles (6%) ;

Au civil, 26 649 personnes ont été reçues, la plupart pour une conciliation (22 127 personnes soit 83%) et 4 522 pour une médiation (17%).

Ainsi, au sein de l'activité judiciaire, non seulement le pénal prédomine, mais plus précisément le suivi des mesures alternatives aux poursuites, activité qui à elle seule concerne 60% des personnes reçues.

- **L'aide aux victimes**, assurée par près de 92% des MJD, ne représente que 4% de l'activité exprimée en nombre de personnes reçues, avec 27 816 personnes reçues dans 104 MJD.
- **L'activité du délégué du médiateur de la République** représente 3% de l'activité, avec 13 874 personnes reçues dans 71 MJD.
- **La protection judiciaire de la jeunesse** représente 2% de l'activité globale, avec 7 866 personnes reçues dans 77 MJD.

La représentation des activités en termes de nombre de personnes reçues change complètement la vision du rôle joué par les MJD. Il ne faut pas perdre de vue que cet indicateur représente de façon très variable les différentes activités, la lourdeur de la tâche ne pouvant être prise en compte

Pour l'ensemble des antennes de Justice, et pour la totalité des activités, le nombre de personnes reçues s'élève à 110 082 (634 154 pour les MJD). Cela représente en moyenne 2 621 personnes par antenne, soit deux fois moins que dans les MJD. Le nombre de personnes reçues dans les antennes est cependant très différent selon la nature de l'activité :

- **L'accès au droit** représente ainsi 60% de l'activité totale (68% pour les MJD), avec 65 977 personnes reçues en 2007 ;
- **L'activité judiciaire** représente 26% de l'activité totale (24% pour les MJD), avec 28 612 personnes reçues qui se répartissent selon les activités :
 - Au pénal**, 18 989 personnes se décomposent en
 - 10 482 personnes reçues pour le suivi des mesures alternatives
 - 958 dans le cadre des mesures présentencielles
 - 7 549 pour l'application des peines ;
 - Au civil**, 9 623 personnes, soit
 - 8 848 personnes reçues pour la conciliation en matière civile
 - 775 pour la médiation civile ;
- **L'aide aux victimes** représente 8% de l'activité globale (4% pour les MJD), avec 9 094 personnes reçues ;
- **La protection judiciaire de la jeunesse** représente 4% de l'activité totale (2% pour les MJD), avec 4 610 personnes reçues ;
- **L'activité du délégué du médiateur de la République** représente 2% de l'ensemble des activités des antennes (3% dans les MJD), avec 1 789 personnes reçues.

Les intervenants institutionnels participent essentiellement aux activités judiciaires ; les intervenants associatifs et les professionnels du droit participent pour leur part davantage aux services de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

Pour compléter ce panorama, les MJD ont reçu un peu plus de 400 000 appels téléphoniques (300 000 en 2006), soit environ 3 400 par structure et les antennes de Justice 42 000, soit 1 000 par structure.

L'activité judiciaire pénale

Toujours en termes de nombre de personnes reçues, à l'intérieur des activités judiciaires, le domaine pénal est, comme il se doit, nettement dominant dans les MJD avec 83% des personnes reçues, contre 17% pour le domaine civil (respectivement deux tiers et un tiers pour les antennes).

Les activités pénales se subdivisent en trois catégories : les mesures alternatives aux poursuites, les mesures présentencielles et les mesures d'application des peines (pour les majeurs).

Les mesures alternatives aux poursuites

Suite à la commission d'une infraction, le procureur de la République peut décider d'une convocation en MJD afin de mettre en œuvre une mesure alternative aux poursuites. Cette mesure alternative peut prendre la forme notamment d'un rappel à la loi, d'un classement sous condition, d'une médiation pénale, d'une réparation pénale, d'une composition pénale.

Pour les deux types de structures, les mesures alternatives aux poursuites constituent l'essentiel de l'activité pénale avec dans les MJD 78 544 mesures suivies en 2007, contre 14 991 mesures d'application des peines et 4 254 mesures présentencielles (respectivement 8 922, 814 et 4 223 dans les antennes).

Dans chaque structure assurant le suivi de mesures alternatives aux poursuites (MAP), ont donc été suivies en moyenne 727 mesures dans l'année par MJD (soit une activité supérieure à celle de 2006) et 223 en moyenne dans chaque antenne.

Les mesures alternatives aux poursuites sont exercées en grande majorité par les délégués du procureur de la République (80% des cas dans les MJD), nettement moins fréquemment par des intervenants d'associations (19% des cas dans les MJD) et très rarement par des intervenants de la PJJ (moins de 1% des mesures dans les MJD). Ces personnels sont présents dans les 110 MJD où sont suivies des procédures alternatives aux poursuites, même si elles n'ont pas toutes fourni le détail de leur activité. – **tableau 17** -

Tableau 17. Les mesures alternatives aux poursuites dans les MJD et les antennes en 2007

	MJD ayant déclaré des MAP			Antennes ayant déclaré des MAP		
	Nombre de mesures	nbre de MJD*	nombre moyen par MJD	Nombre de mesures	nombre d'antennes	nombre moyen par antenne
MAP exercées par	75 835	106	715	8 833	40	221
Délégué du procureur de la Rép.	60 343	99	610	5 245	35	150
Intervenant d'une association	14 832	59	251	3 509	14	251
PJJ	660	13	51	79	3	26
Nature des MAP exercées	78 544	108	727	8 922	40	223
Rappel à la loi	26 493	96	276	3 317	37	90
Composition pénale	15 417	57	270	1 784	20	89
Classement sous condition	14 033	73	192	997	11	91
Médiation pénale	8 702	79	110	1 828	35	52
Réparation pénale	5 248	39	135	394	11	36
Autre mesure	5 577	61	91	602	10	60
Mesure non déterminée	3 074	3	1 025	0	0	-

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

* ne figure ici que le nombre de MJD qui ont pu communiquer d'une part les intervenants exerçant des mesures alternatives aux poursuites d'autre part la nature des mesures exercées

Les 106 MJD dans lesquelles sont traitées des mesures alternatives aux poursuites disposent toutes de personnel permanent habilité à intervenir dans le suivi de ces mesures : 90 MJD ont au moins un greffier.

Les rappels à la loi sont les mesures les plus fréquentes (34%), suivies des compositions pénales (20%). Viennent ensuite les classements sous condition (18%), les médiations pénales (11%) et les réparations (7%).

A l'instar des MJD, les mesures alternatives aux poursuites sont réalisées dans les antennes, pour une large part, par les délégués du procureur de la République (59% des cas), moins fréquemment par des intervenants d'associations (40%) et très rarement par des intervenants de la PJJ (1%). Les rappels à la loi sont là aussi les mesures les plus répandues (37%), suivies des médiations et des compositions pénales qui représentent chacune autour de 20% des mesures.

Si l'on rapproche ces chiffres du nombre de mesures ordonnées par les parquets, on constate que près de 30% des compositions pénales sont traitées dans les MJD ou les antennes de Justice, 70% des réparations, 40% des médiations pénales et 12% des rappels à la loi.

Les mesures présentencielles

Les mesures présentencielles qui recouvrent les contrôles judiciaires, les enquêtes sociales rapides et les enquêtes de personnalité ne concernent que 8% des personnes reçues par les MJD dans le cadre de leur activité judiciaire pénale. Ce sont les contrôles judiciaires qui sont les plus nombreux dans les mesures suivies en MJD. Ils représentent 33% de ces mesures. - **tableau 18**- Ces mesures constituent un élément fondamental des politiques pénales, car elles permettent aux juridictions de disposer d'informations fiables et précises sur les personnes mises en cause, de garantir la représentation en justice d'une personne poursuivie ou mise en examen et de contribuer à son insertion sociale et professionnelle.

Ces mesures peuvent être notamment exercées par des assistants de justice, des conseillers des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), des personnels spécialisés

d'associations ou des personnels de la PJJ pour les mineurs. Parmi les 44 MJD où sont mises en œuvre des mesures présentencielles, 35 disposent de personnels des SPIP, 33 de personnels de la PJJ et 3 ont des assistants de Justice. Les personnels d'associations sont seuls à intervenir dans 5 MJD où s'exercent des mesures présentencielles.

Tableau 18. Les mesures présentencielles dans les MJD et antennes en 2007

	MJD			Antennes		
	Nombre de mesures		MJD concernées	Nombre de mesures		Antennes concernées
Toutes mesures	4 254	100,0	44	814	100,0	11
Contrôle judiciaire	1 406	33,1	28	215	26,4	10
Enquête sociale rapide	1 342	31,5	19	89	10,9	4
Enquête de personnalité	283	6,7	11	15	1,8	1
Autre mesure	853	20,1	13	7	0,9	2
Mesure non déterminée	370	8,7	3	488	60,0	0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Le nombre de mesures présentencielles suivies dans les 44 MJD qui ont fourni leur activité s'élève à 4 254 ; elles ont occasionné 7 914 visites, soit environ deux visites par mesure.

Le nombre de ces mesures réalisées dans les antennes s'établit à 814 ; elles ont entraîné la comptabilisation de 885 visites, ce qui correspondrait à une visite par mesure.

Parmi les mesures présentencielles, ce sont également les contrôles judiciaires les plus nombreux dans les antennes. Ils représentent 26% des mesures.

L'application des peines

Deuxième activité judiciaire pénale en nombre de personnes reçues dans les MJD, les mesures d'application des peines ne sont assurées que dans 62% d'entre elles (soit 73 MJD), celles où interviennent notamment des personnels des SPIP et de façon marginale des juges de l'application des peines. Dans ces MJD où sont suivies des mesures d'application des peines, on dénombre 149 conseillers d'insertion et de probation (96% de l'ensemble de ces personnels) qui assurent le suivi des mesures d'application des peines.

53 MJD ont communiqué la nature de leur activité d'application des peines sur les 73 dans lesquelles s'exerce cette activité : elles ont permis d'assurer le suivi dans l'année de 8 406 mesures relevant de l'application des peines (8 798 en 2006 pour 57 MJD). Parallèlement, 63 MJD ont comptabilisé le nombre de visites qui s'élève à 23 589, ce qui représente un peu moins de deux visites par mesure.

La grande majorité des mesures d'application des peines traitées dans les MJD sont des peines d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve (SME), qui représentent 62% des mesures. On trouve ensuite des peines de travail d'intérêt général (15%), des enquêtes préalables à l'exécution des courtes peines d'emprisonnement (7%) et des suivis de personnes en liberté conditionnelle (6%).

Enfin, les bracelets électroniques, les actions collectives, l'accueil des sortants de prison et les placements extérieurs représentent dans leur ensemble 5% des mesures relevant de l'application des peines -**tableau 19**-.

11 antennes ont déclaré la nature de leur activité sur les 17 qui exercent cette activité. Le nombre de mesures s'élève à 2 584 ; elles ont engendré 6 234 visites, soit entre deux et trois visites par mesure.

A l'image des MJD, les mesures d'application des peines suivies le plus fréquemment dans les antennes sont des peines d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve ; celles-ci représentent 58% de l'ensemble des mesures.

Viennent ensuite les enquêtes préalables à l'exécution des peines d'emprisonnement d'une durée n'excédant pas un an (13%) et les peines de travail d'intérêt général (10%).

Enfin, le suivi des personnes sous bracelet électronique ou en libération conditionnelle, les placements extérieurs et l'accueil des sortants de prison représentent 14% des mesures relevant de l'application des peines.

Tableau 19. Les mesures suivies dans les MJD en matière d'application des peines en 2007

	MJD			Antennes		
	Nombre de mesures		MJD concernées	Nombre de mesures		Antennes concernées
Ensemble	14 991		73	4 223		17
Mesures de nature déterminée	8 406	100,0	53	2 584	100,0	11
SME	5 249	62,4	47	1 508	58,4	11
TIG	1 222	14,5	42	261	10,1	10
Enquêtes	578	6,9	36	332	12,8	8
Suivi de libération conditionnelle	530	6,3	40	146	5,7	10
Bracelet électronique	153	1,8	27	171	6,6	6
Actions collectives	137	1,6	30	1	0,0	7
Accueil des sortants de prison	100	1,2	13	8	0,3	1
Placement extérieur	38	0,5	13	30	1,2	3
Autres mesures	399	4,7	13	127	4,9	3
Mesures non déterminées	6 585		20	1 639		6

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

L'activité judiciaire civile

Deux types d'activité sont réalisés dans les MJD et les antennes en matière civile, la conciliation et la médiation. Dans les premières, ces mesures ont concerné respectivement 22 127 et 4 522 personnes en 2007. Parmi les 103 MJD où s'exerce une activité judiciaire civile, 47 ont à la fois des activités de conciliation et de médiation, 46 MJD n'accueillent qu'une activité de conciliation et 10 MJD seulement une activité de médiation.

Les activités de conciliation et de médiation ont représenté respectivement 8 848 et 775 mesures dans les antennes de Justice.

Parmi les 38 antennes où sont réalisées des mesures judiciaires civiles, 13 accueillent à la fois des activités de conciliation et de médiation, 23 n'ont qu'une activité de conciliation et 2 seulement une activité de médiation.

La conciliation

Parmi les 93 MJD où s'effectue une activité de conciliation, 9 n'ont pas fourni le nombre de dossiers ouverts en 2007. Dans les 84 autres MJD, 14 812 dossiers ont été ouverts, soit en moyenne 176 dossiers de conciliation par MJD. Tous les dossiers ouverts n'ont pas abouti dans l'année : 7 596 dossiers ont été terminés avec un taux de conciliation qui s'établit à 57% (4 335 dossiers).

Parmi les 36 antennes de Justice où se pratique une activité de conciliation, 8 n'ont déclaré aucun dossier ouvert en 2007. Les 28 autres antennes ont ouvert 3 847 dossiers, soit en moyenne 137 dossiers de conciliation par antenne. A l'instar des MJD, tous les dossiers ouverts n'ont pas été terminés dans l'année ; 2 900 dossiers ont été conclus avec un taux de conciliation de 35% (1 020 dossiers), soit un taux nettement plus faible que celui des MJD (57%).

La médiation

Dans les 57 MJD qui ont suivi des mesures de médiation civile, 2 086 situations ont été traitées. Il s'agit en majorité de médiations conventionnelles (73%) et dans une moindre mesure de médiations judiciaires. Les médiations familiales représentent à elles seules les deux tiers de l'ensemble.

En 2007, dans 15 antennes de Justice, ont été exercées des mesures de médiation permettant de traiter 484 situations. 57% de ces dernières sont des médiations judiciaires et 43% des médiations conventionnelles.

La protection judiciaire de la jeunesse

Il appartient à l'Etat d'assurer la réinsertion dans la vie sociale des jeunes en danger et des jeunes délinquants qui ont fait l'objet d'une décision de justice, soit directement (secteur public), soit au travers de son secteur associatif habilité.

En conséquence, l'activité de protection judiciaire de la jeunesse est réalisée dans les MJD et les antennes de Justice à la fois par des personnels du secteur public et par des personnels du

secteur privé (associations). Cette activité a concerné 7 866 des personnes reçues en MJD et a consisté en 4 160 mesures et 6 770 visites.

Comme en 2006, 67% des mesures de PJJ suivies dans les MJD relèvent du secteur public - **tableau 20-**. Parmi les personnels intervenants dans des missions de protection judiciaire de la jeunesse, c'est la catégorie des éducateurs qui est la plus représentée (94%), loin devant les assistants sociaux, les directeurs et les psychologues. De plus, quelques juges des enfants interviennent dans 6 MJD pour réaliser des actions de protection judiciaire de la jeunesse.

Cette activité recouvre de nombreux domaines : les activités judiciaires pénales et civiles, le recueil de renseignements socio-éducatifs, ces 3 catégories de mesures judiciaires représentant près de 85% des activités de PJJ, l'accès au droit (avec les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et les actions de prévention) et enfin la prévention précoce.

Parmi les 59 MJD ayant fourni des informations sur les mesures de protection judiciaire de la jeunesse suivies, 11 MJD ont déclaré une activité exercée à la fois par des intervenants des secteurs publics et privés, 38 MJD ont indiqué des mesures suivies uniquement par le secteur public et 10 seulement par le secteur associatif.

L'activité globale de ces 59 MJD correspond à 4 160 mesures suivies. C'est l'activité judiciaire pénale qui est la plus représentée, puisqu'elle concentre 73% des mesures. Cette activité est réalisée pour plus de la moitié par le secteur public (60% des mesures suivies) ; par ailleurs elle constitue une très large part de l'activité du secteur associatif en MJD.

Pour les deux secteurs, ce sont les réparations pénales qui forment la majorité des mesures suivies en MJD et celles-ci sont réparties de façon assez équilibrée entre les deux types de services, 46% pour le secteur public et 54% pour le secteur associatif. Les autres mesures pénales concernant les mineurs (TIG, SME, sanctions éducatives et stages de citoyenneté) sont nettement moins suivies dans les MJD, la part de chaque catégorie se situant entre 1% et 6%.

Tableau 20. Les mesures suivies dans les MJD par la PJJ en 2007

	Tous intervenants		Secteur public		Secteur associatif	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Toutes activités	4 160	100,0	2 772	66,6	1 388	33,4
Activité judiciaire pénale	3 048	73,3	1 818	59,6	1 230	40,4
Réparations pénales	2 131	51,2	987	46,3	1 144	53,7
TIG	42	1,0	40	95,2	2	4,8
SME	263	6,3	263	100,0	0	0,0
Sanctions éducatives	49	1,2	49	100,0	0	0,0
Stages de citoyenneté	151	3,6	86	57,0	65	43,0
Autres mesures pénales	412	9,9	393	95,4	19	4,6
Recueil renseignements socio-éducatifs	223	5,4	223	100,0	0	0,0
Activité judiciaire civile	218	5,2	189	86,7	29	13,3
Accès au droit	469	11,3	411	87,6	58	12,4
Accueil, information, orientation	146	3,5	88	60,3	58	39,7
Actions de prévention	323	7,8	323	100,0	0	0,0
Prévention précoce	1	0,0	1	100,0	0	0,0
Autres activités	135	3,2	64	47,4	71	52,6
Activité non déterminée	66	1,6	66	100,0	0	0,0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

A l'instar des MJD, une grande majorité des mesures exercées dans les antennes par la protection judiciaire de la jeunesse le sont par des personnels du secteur public. –**tableau 21**– 20 antennes accueillent l'activité de protection judiciaire de la jeunesse. Parmi les 10 antennes de Justice ayant fourni des informations sur les mesures de PJJ, une seule antenne a déclaré une activité réalisée à la fois par des intervenants des secteurs publics et privés, 7 antennes ont déclaré des mesures suivies uniquement par le secteur public et 2 uniquement par le secteur associatif. Ainsi, les 386 mesures exercées par le secteur public, figurant dans le tableau, représentent l'activité de 8 antennes de Justice dans l'année.

L'activité globale de ces 10 antennes correspond à 395 mesures adoptées dans le cadre d'une activité judiciaire ou autre. Ces mesures, rappelons-le, sont pour l'essentiel réalisées par le secteur public (98%).

Globalement, c'est l'activité judiciaire pénale qui est la plus répandue, puisqu'elle concentre 61% des mesures. Après cette activité, ce sont les mesures de l'activité judiciaire civile les plus suivies (21%).

Tableau 21. Les mesures suivies dans les antennes par la PJJ en 2007

	Tous intervenants		Secteur public		Secteur associatif	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Toutes activités	395	100,0	386	97,7	9	2,3
Activité judiciaire pénale	242	61,3	240	99,2	2	0,8
Réparations pénales	39	9,9	37	94,9	2	5,1
TIG	13	3,3	13	100,0	0	0,0
SME	40	10,1	40	100,0	0	0,0
Sanctions éducatives	8	2,0	8	100,0	0	0,0
Autres mesures pénales	142	35,9	142	100,0	0	0,0
Recueil de renseignements socio-éducatifs	22	5,6	22	100,0	0	0,0
Activité judiciaire civile	84	21,3	77	91,7	7	8,3
Accès au droit	40	10,1	40	100,0	0	0,0
Accueil, information, orientation	20	5,1	20	100,0	0	0,0
Actions de prévention	20	5,1	20	100,0	0	0,0
Autres activités	7	1,8	7	100,0	0	0,0

Source : Ministère de la Justice – SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

L'aide aux victimes

Afin d'aider les victimes d'infractions pénales dans leurs demandes de reconnaissance et de réparation de leur préjudice, le service d'aide aux victimes propose :

- une écoute, un soutien face aux difficultés et à l'isolement rencontré ;
- une information sur les droits des victimes ;
- une aide dans les démarches juridiques et judiciaires ;
- un accompagnement tout au long de la procédure et un travail en relais avec différents partenaires ;
- une préparation aux audiences d'alternatives aux poursuites.

Dans les MJD et les antennes de Justice, l'aide aux victimes est assurée par des professionnels d'horizons divers : psychologues, juristes et assistants sociaux, mais essentiellement des personnels d'associations.

108 MJD accueillent cette activité d'aide aux victimes. Parmi ces MJD, 95 fournissent le volume de l'activité dans ce domaine ; 28 906 interventions y ont été réalisées (en 2006, 32 753 interventions en matière d'aide aux victimes avaient été conduites dans 114 MJD). Ces interventions d'aide aux victimes sont pour près de la moitié des rendez-vous (14 036 en 2007), mais aussi des visites spontanées (8 151) et des contacts téléphoniques, non suivis d'une rencontre avec la personne (6 719).

32 antennes (soit 76%) ont déclaré une activité d'aide aux victimes. Parmi ces antennes, 24 ont effectué 6 846 interventions qui sont pour plus de 80% des visites et des rendez-vous et, dans une moindre mesure, des contacts téléphoniques.

L'accès au droit

Première des activités exercées dans les MJD en nombre de personnes reçues, l'accès au droit est destiné à offrir aux justiciables une information juridique et judiciaire personnalisée ainsi qu'un accompagnement dans les démarches judiciaires et administratives.

Les 117 MJD déclarant exercer cette activité en ont communiqué le volume. Ainsi, le nombre de personnes reçues s'élève à 430 138 en 2007, soit en moyenne 3 676 personnes par MJD (3 513 personnes en 2006).

La plus grande part de l'activité d'accès au droit est prise en charge par le personnel permanent des MJD (66% des interventions) ; viennent ensuite les associations (19%) et les professionnels du droit (15%).

Ainsi, les interventions en MJD en matière d'accès au droit consistent essentiellement à informer les personnes reçues (38% des interventions) et à les orienter (35%), plus vers un intervenant au sein de la MJD que vers un service extérieur (respectivement 70% et 30% des orientations). Les consultations juridiques sont bien entendu moins nombreuses (21%). Restent 6% d'autres interventions qui ne sont pas décrites.

Comme en 2006, les deux tiers des interventions concernent le droit civil : le droit de la famille représente à lui seul près d'un quart des interventions, le droit du logement et le droit du travail ont des poids comparables à un peu moins de 10% des interventions, suivis par le droit de la consommation autour de 8%. Le reste des interventions se répartit entre le droit pénal (9%), l'aide aux victimes, le droit administratif et le droit des étrangers.

La prédominance du droit civil est encore plus marquée dans les antennes de Justice, en particulier le droit de la famille et le droit du logement. Cependant, compte tenu des interventions dont la nature n'est pas précisée, globalement la répartition reste assez proche de ce qui est observé dans les MJD -**tableau 22**- (seulement 112 MJD ont pu communiquer le domaine d'intervention en accès au droit).

Tableau 22. Le domaine principal d'intervention en accès au droit dans les MJD et les antennes en 2007

Domaine juridique	Interventions en MJD			Interventions dans les antennes		
	Nombre d'interventions	%	MJD concernées	Nombre d'interventions	%	Antennes concernées
Total	369 634	100,0	112	46 446	100,0	36
Droit de la famille	88 796	24,0	112	14 026	30,2	36
Droit du logement	35 171	9,5	111	7 900	17,0	34
Droit social et droit du travail	33 787	9,1	110	3 722	8,0	32
Droit de la consommation	30 656	8,3	110	3 649	7,9	32
Autre domaine du droit civil	54 862	14,8	108	5 043	10,9	30
Droit pénal	32 571	8,8	111	3 694	8,0	30
Aide aux victimes	20 259	5,5	97	2 040	4,4	21
Droit administratif	16 544	4,5	109	1 203	2,6	22
Droit des étrangers	13 589	3,7	107	1 342	2,9	27
Autre	43 399	11,7	106	3 827	8,2	27

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

La totalité des antennes de Justice exercent l'activité d'accès au droit et ont indiqué le nombre de personnes reçues : 65 977 personnes en 2007, soit en moyenne 1 571 personnes par antenne (36 antennes ont pu fournir également le domaine d'intervention).

Plus de la moitié des activités en matière d'accès au droit sont réalisées par le personnel permanent des antennes (53% des interventions). Apparaissent ensuite, à peu près au même niveau, les professionnels du droit (14%) et les associations (12%), 21% des antennes n'ayant pas déclaré la nature de l'intervenant.

Comme dans les MJD, l'activité en accès au droit la plus répandue des antennes consiste à informer les personnes reçues (42% des interventions). Viennent ensuite les consultations juridiques (23%), puis les orientations, plus vers un intervenant de l'antenne (17%) que vers un service extérieur (12%). Restent 6% d'autres interventions qui ne sont pas décrites.

Le délégué du médiateur de la République

Le délégué du médiateur de la République résout à l'amiable les litiges opposant les particuliers aux administrations au sens large. Il peut s'agir d'une administration, d'une collectivité locale ou d'un service public et pour des différends qui trouvent leur origine dans la lenteur d'exécution, le manque d'information, une erreur, l'absence de réponse ou l'inexécution d'une décision.

Les délégués du médiateur de la République déclarent exercer leur activité dans 73 MJD uniquement. Parmi ces MJD, 71 ont fourni le nombre d'affaires nouvelles traitées. Celui-ci s'établit à 11 679, soit une moyenne de 164 affaires par MJD.

L'activité du délégué du médiateur de la République n'est assurée que dans 11 antennes de Justice. En 2007, la totalité de ces antennes ont indiqué que 1 503 affaires nouvelles ont été enregistrées, soit 137 affaires par antenne.

Annexes

Annexe 1 : Présentation de l'enquête

Annexe 2 : Liste des structures répondantes

Annexe 3 : Synthèse de l'activité des maisons de Justice et du droit

Annexe 4 : Synthèse de l'activité des antennes de Justice

Annexe 5 : Tableaux complémentaires

Annexe 1 – Présentation de l'enquête

I – Champ de l'étude et présentation du questionnaire

En 2007, le nombre de Maisons de Justice et du Droit (MJD) s'élève comme en 2006 à 123. Les antennes de Justice sont au nombre de 49.

Le questionnaire sur les Maisons de Justice et du Droit et les antennes de Justice comporte 5 parties :

- L'organisation interne et les moyens
- Les intervenants
- Les activités exercées
- L'activité globale
- Le budget.

Il a été légèrement modifié par rapport à celui de 2006 dans un souci d'amélioration de la qualité des informations collectées (Les deux catégories de personnels permanents Assistant de justice et Juriste ont été ajoutées).

II – Bilan de collecte

La qualité de la collecte s'est très fortement améliorée depuis 2002, de 74 réponses sur 103 MJD en 2002 (74%) à 118 sur 123 en 2007 (96%).

Tableau A1-1. Evolution du bilan de collecte des MJD depuis 2002

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de MJD existantes	103	115	117	120	123	123
Nombre de MJD étudiées	74	93	102	111	120	118
Nombre de TGI de rattachement	60	59	59	66	71	69
Nombre de cours d'appel de rattachement	27	27	27	27	27	27

Quelques remarques préalables à l'analyse de l'enquête sont cependant nécessaires.

L'exploitation d'une enquête sur l'activité des Maisons de Justice et du Droit se révèle être un exercice difficile en raison de plusieurs facteurs :

- les nombreuses mesures possibles de l'activité (nombre de mesures prises, nombre de dossiers ouverts, nombre de personnes reçues, nombre de visites) ;
- les difficultés de transmission des informations demandées dans le questionnaire par les MJD ;
- parfois une absence d'observation de l'information sur l'année ou une absence d'historique des données dans les MJD.

Tableau A 1-2. Bilan de la collecte pour les antennes de Justice en 2006 et 2007

	2006	2007
Nombre d'antennes existantes	49	49
Nombre d'antennes répondantes	49	42
Nombre de TGI de rattachement des antennes répondantes	15	15
Nombre de CA de rattachement des antennes répondantes	9	9

Malgré ces difficultés, notre étude présente l'exploitation des réponses de 118 Maisons de Justice et du Droit et de 42 antennes de Justice.

Annexe 2 – Liste des structures répondantes

Les maisons de justice et du droit

1 - Agde	41 - Fécamp	81 - Orléans
2 - Aix en Provence	42 - Forbach	82 - Pantin
3 - Aix les Bains	43 - Garges les Gonesse	83 - Paris 10ème
4 - Albertville	44 - Gennevilliers	84 - Paris 14ème
5 - Allones	45 - Givors	85 - Paris 17ème
6 - Amiens	46 - Grenoble	86 - Persan
7 - Angers	47 - Hérouville Saint Clair	87 - Pont Audemer
8 - Angoulême	48 - Joue les Tours	88 - Pontault Combault
9 - Annemasse	49 - La Courneuve	89 - Reims
10 - Argenteuil	50 - La Rochelle	90 - Reze
11 - Athis Mons	51 - La Seyne sur Mer	91 - Romans sur Isère
12 - Aubagne	52 - Lannion	92 - Roubaix
13 - Aubervilliers	53 - Le Blanc Mesnil	93 - Rouen
14 - Aulnoye Aymeries	54 - Le Havre	94 - Salon de Provence
15 - Bagneux	55 - Lens	95 - Sarcelles
16 - Bagnols sur Cèze	56 - Les Mureaux	96 - Savigny le Temple
17 - Bergerac	57 - Les Ulis	97 - Sedan
18 - Blois	58 - Limoges	98 - Saint Denis
19 - Bordeaux	59 - Lormont	99 - Saint Etienne du Rouvray
20 - Bourg en Bresse	60 - Louviers	100 - Saint Laurent du Maroni
21 - Brive la Gaillarde	61 - Lunel	101 - Strasbourg
22 - Bron	62 - Lyon 8ème	102 - Tomblaine
23 - Calais	63 - Macon	103 - Toulon
24 - Canteleu	64 - Martigues	104 - Toulouse
25 - Cergy	65 - Maubeuge	105 - Toulouse Nord
26 - Chambéry	66 - Mazamet	106 - Tourcoing
27 - Champigny sur Marne	67 - Meaux	107 - Tournefeuille
28 - Charleville Mézières	68 - Menton	108 - Trappes
29 - Chatenay Malabry	69 - Meru	109 - Troyes
30 - Chelles	70 - Montluçon	110 - Vandoeuvre les Nancy
31 - Chenôve	71 - Montpellier	111 - Vaulx en Velin
32 - Clichy sous Bois	72 - Moutiers	112 - Vénissieux
33 - Colmar	73 - Mulhouse	113 - Vernon
34 - Denain	74 - Nancy	114 - Vierzon
35 - Dreux	75 - Nantes	115 - Villefontaine
36 - Dunkerque	76 - Narbonne	116 - Villeurbanne
37 - Elbeuf	77 - Nice	117 - Villiers le Bel
38 - Epinay sur Seine	78 - Nîmes	118 - Woippy
39 - Ermont	79 - Noisiel	
40 - Evreux	80 - Noyon	

Les antennes de Justice

1 - Antibes	22 - Meysieu
2 - Armentières	23 - Ravine des Cabris
3 - Behren les Forbach	24 - Rillieux la Pape
4 - Cannes	25 - Sainte Clotilde
5 - Carros	26 - Sainte Clotilde
6 - Cilaos	27 - Sainte Marie
7 - Cluses	28 - Saint André
8 - Creutzwald	29 - Saint Denis
9 - Digne les Bains	30 - Saint Joseph
10 - Etang Salé	31 - Saint Leu
11 - Fourmies	32 - Saint Louis
12 - Henin Beaumont	33 - Saint Paul
13 - Jeumont	34 - Saint Paul
14 - La Montagne	35 - Saint Pierre
15 - La Saline	36 - Sainte Marie
16 - Lamentin	37 - Sainte Suzanne
17 - Le Port	38 - Thonon les Bains
18 - Le Tampon	39 - Toul
19 - Luneville	40 - Valbonne
20 - Lyon 9^{ème}	41 - Vallauris
21 - Manosque	42 - Vauvert

Annexe 3 – Synthèse de l'activité des Maisons de Justice et du droit

Tableau A3-1 : Les personnes reçues en MJD en 2007

	Personnes reçues		MJD concernées
	Nombre	%	
Toutes personnes reçues en MJD	634 154	100,0	118
<i>Accès au droit</i>	430 138	67,8	118
<i>Activité judiciaire pénale :</i>			
* Procédures alternatives aux poursuites	92 483	14,6	108
* Mesures présentencielle	7 984	1,3	44
* Application des peines	27 344	4,3	73
<i>Activité judiciaire civile :</i>			
* Conciliation	22 127	3,5	93
* Médiation	4 522	0,7	55
<i>Aide aux victimes</i>	27 816	4,4	104
<i>PJJ</i>	7 866	1,2	77
<i>Délégué du médiateur de la République</i>	13 874	2,2	71

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A3-2 : Les mesures suivies en MJD en 2007

	Mesures		MJD concernées
	Nombre	%	
Toutes mesures suivies en MJD	539 063	100,0	118
<i>Accès au droit</i>	378 820	70,3	117
<i>Activité judiciaire pénale :</i>			
* Procédures alternatives aux poursuites	78 544	14,6	108
* Mesures présentencielle	4 254	0,8	44
* Application des peines	14 991	2,8	73
<i>Activité judiciaire civile :</i>			
* Conciliation	14 812	2,7	84
* Médiation	2 897	0,5	55
<i>Aide aux victimes</i>	28 906	5,4	95
<i>PJJ</i>	4 160	0,8	63
<i>Délégué du médiateur de la République</i>	11 679	2,2	71

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A3-3 : Les mesures alternatives aux poursuites suivies en MJD en 2007

	Mesures		MJD concernées
	Nombre	%	
Toutes mesures alternatives	78 544	100,0	108
Rappel à la loi	26 493	33,7	96
Composition pénale	15 417	19,6	57
Classement sous condition	14 033	17,9	73
Médiation pénale	8 702	11,1	79
Réparation pénale	5 248	6,7	39
Autre mesure	5 577	7,1	61
Mesures non déterminées	3 074	3,9	3

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A3-4 : Les mesures d'application des peines suivies en MJD en 2007

	Mesures		MJD concernées
	Nombre	%	
Toutes mesures d'application des peines	14 991	100,0	73
SME	5 249	35,0	47
TIG	1 222	8,2	42
Enquêtes	578	3,9	36
Suivi de libération conditionnelle	530	3,5	40
Bracelet électronique	153	1,0	27
Actions collectives	137	0,9	30
Accueil des sortants de prison	100	0,7	13
Placement extérieur	38	0,3	13
Autres mesures	399	2,7	13
Mesures non déterminées	6 585	43,9	20

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Annexe 4 – Synthèse de l'activité des antennes de Justice

Personnes reçues

	Personnes reçues		Antennes concernées
	Nombre	%	
Ensemble	110 082	100,0	42
<i>Accès au droit</i>	65 977	59,9	42
<i>Activité judiciaire pénale :</i>			
* Procédures alternatives aux poursuites	10 482	9,5	40
* Mesures présentencielles	958	0,9	13
* Application des peines	7 549	6,9	17
<i>Activité judiciaire civile :</i>			
* Conciliation	8 848	8,0	36
* Médiation	775	0,7	15
<i>Aide aux victimes</i>	9 094	8,3	31
<i>PJJ</i>	4 610	4,2	17
<i>Activité du délégué du médiateur de la République</i>	1 789	1,6	11

Source : Ministère de la Justice – SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Mesures suivies

	Mesures		Antennes concernées
	Nombre	%	
Ensemble	78 466	100,0	42
<i>Accès au droit</i>	51 432	65,5	42
<i>Activité judiciaire pénale :</i>			
* Procédures alternatives aux poursuites	8 922	11,4	40
* Mesures présentencielles	814	1,0	11
* Application des peines	4 223	5,4	11
<i>Activité judiciaire civile :</i>			
* Conciliation	3 847	4,9	28
* Médiation	484	0,6	15
<i>Aide aux victimes</i>	6 846	8,7	24
<i>PJJ</i>	395	0,5	10
<i>Activité du délégué du médiateur de la République</i>	1 503	1,9	11

Source : Ministère de la Justice – SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Procédures alternatives aux poursuites

	Mesures		Antennes concernées
	Nombre	%	
Ensemble	8 922	100,0	40
Rappel à la loi	3 317	37,2	37
Composition pénale	1 784	20,0	20
Classement sous condition	997	11,2	11
Médiation pénale	1 828	20,5	35
Réparation pénale	394	4,4	11
Autre mesure	602	6,7	10

Source : Ministère de la Justice – SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Application des peines

	Mesures		Antennes concernées
	Nombre	%	
Ensemble	4 223	100,0	11
SME	1 508	35,7	11
TIG	261	6,2	10
Enquêtes	332	7,9	8
Suivi de libération conditionnelle	146	3,5	10
Bracelet électronique	171	4,0	6
Actions collectives	1	0,0	1
Accueil des sortants de prison	8	0,2	1
Placement extérieur	30	0,7	3
Autres mesures	127	3,0	3
Mesures non déterminées	1 639	38,8	6

Source : Ministère de la Justice – SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Annexe 5 – Tableaux complémentaires

Tableau A 5-1. Localisation des Maisons de justice et du droit et des antennes de Justice 1/3

Cour d'Appel	Département	Estimations de population au 1er janvier 2005	Nombre de Tribunaux d'Instance	Nombre de MJD	Nombre d'antennes
				120	49
Paris	Total	7 681 000	54	18	0
	Paris	2 154 000	20	3	0
	Seine et Marne	1 260 000	7	5	0
	Yonne	341 000	5	0	0
	Essonne	1 188 000	6	2	0
	Seine Saint Denis	1 459 000	9	7	0
	Val de Marne	1 279 000	7	1	0
Versailles	Total	4 477 000	24	13	0
	Eure et Loir	417 000	4	1	0
	Yvelines	1 395 000	5	2	0
	Hauts de Seine	1 517 000	10	3	0
	Val d'Oise	1 148 000	5	7	0
Rennes	Total	4 272 000	25	3	0
	Côtes d'Armor	567 000	5	1	0
	Finistère	877 000	5	0	0
	Ile et Vilaine	930 000	6	0	0
	Loire Atlantique	1 209 000	4	2	0
	Morbihan	689 000	5	0	0
Aix en Provence	Total	4 090 000	21	8	7
	Alpes de Hte Provence	153 000	3	0	2
	Alpes Maritimes	1 064 000	6	2	5
	Bouches du Rhône	1 906 000	7	4	0
	Var	967 000	5	2	0
Douai	Total	4 032 000	21	8	4
	Nord	2 576 000	10	6	3
	Pas de Calais	1 456 000	11	2	1
Lyon	Total	2 945 000	11	8	0
	Ain	559 000	4	1	0
	Loire	732 000	4	1	0
	Rhône	1 654 000	3	6	0
Bordeaux	Total	2 121 000	17	4	0
	Charente	344 000	5	1	0
	Dordogne	401 000	5	1	0
	Gironde	1 376 000	7	2	0
Montpellier	Total	2 012 000	17	4	0
	Aude	337 000	4	1	0
	Aveyron	271 000	5	0	0
	Hérault	982 000	5	3	0
	Pyrénées Orientales	422 000	3	0	0
Poitiers	Total	1 948 000	18	1	0
	Charente Maritime	593 000	6	1	0
	Deux Sèvres	352 000	4	0	0
	Vendée	587 000	3	0	0
	Vienne	416 000	5	0	0
Toulouse	Total	1 886 000	14	4	0
	Ariège	146 000	3	0	0
	Haute Garonne	1 156 000	4	3	0
	Tarn	363 000	4	1	0
	Tarn et Garonne	221 000	3	0	0

.../...

Tableau A 5-1. Localisation des Maisons de justice et du droit et des antennes de Justice

2/3

Cour d'Appel	Département	Estimations de population au 1er janvier 2005	Nombre de Tribunaux d'Instance	Nombre de MJD	Nombre d'Antennes de Justice
				120	49
Amiens	Total	1 881 000	14	3	0
	Aisne	536 000	5	0	0
	Oise	786 000	4	2	0
	Somme	559 000	5	1	0
Colmar	Total	1 806 000	17	3	0
	Bas Rhin	1 070 000	9	1	0
	Haut Rhin	736 000	8	2	0
Rouen	Total	1 805 000	11	10	0
	Eure	562 000	5	4	0
	Seine Maritime	1 243 000	6	6	0
Grenoble	Total	1 757 000	12	3	0
	Hautes Alpes	132 000	2	0	0
	Drôme	463 000	5	1	0
	Isère	1 162 000	5	2	0
Angers	Total	1 605 000	12	2	0
	Maine et Loire	755 000	5	1	0
	Mayenne	298 000	3	0	0
	Sarthe	552 000	4	1	0
Nîmes	Total	1 586 000	14	2	1
	Ardèche	302 000	3	0	0
	Gard	678 000	4	2	1
	Lozère	77 000	3	0	0
	Vaucluse	529 000	4	0	0
Orléans	Total	1 532 000	10	3	0
	Indre et Loire	569 000	3	1	0
	Loir et Cher	322 000	3	1	0
	Loiret	641 000	4	1	0
Caen	Total	1 446 000	16	1	0
	Calvados	664 000	6	1	0
	Manche	489 000	6	0	0
	Orne	293 000	4	0	0
Riom	Total	1 331 000	16	1	0
	Allier	342 000	4	1	0
	Cantal	151 000	4	0	0
	Haute Loire	217 000	3	0	0
	Puy de Dôme	621 000	5	0	0
Nancy	Total	1 298 000	13	3	2
	Meurthe et Moselle	722 000	5	3	2
	Meuse	193 000	3	0	0
	Vosges	383 000	5	0	0
Dijon	Total	1 246 000	14	3	0
	Côtes d'Or	513 000	4	1	0
	Haute Marne	187 000	3	0	0
	Saône et Loire	546 000	7	2	0

.../...

Tableau A 5-1. Localisation des Maisons de justice et du droit et des antennes de Justice

3/3

Cour d'Appel	Département	Estimations de population au 1er janvier 2005	Nombre de Tribunaux d'Instance	Nombre de MJD	Nombre d'Antennes de Justice
				120	49
Pau	Total	1 215 000	12	0	0
	Landes	357 000	3	0	0
	Pyrénées Atlantiques	628 000	6	0	0
	Hautes Pyrénées	230 000	3	0	0
Reims	Total	1 150 000	13	4	0
	Ardennes	287 000	5	2	0
	Aube	298 000	4	1	0
	Marne	565 000	4	1	0
Besançon	Total	1 142 000	13	0	0
	Doubs	513 000	4	0	0
	Jura	255 000	4	0	0
	Haute Saône	234 000	4	0	0
	Territoire de Belfort	140 000	1	0	0
Chambéry	Total	1 086 000	9	5	2
	Savoie	400 000	5	4	0
	Haute Savoie	686 000	4	1	2
Metz	Total	1 037 000	9	2	2
	Moselle	1 037 000	9	2	2
Bourges	Total	769 000	12	1	0
	Cher	315 000	4	1	0
	Indre	232 000	4	0	0
	Nièvre	222 000	4	0	0
Limoges	Total	724 000	10	2	3
	Corrèze	237 000	3	1	0
	Creuse	123 000	3	0	3
	Haute Vienne	364 000	4	1	0
Agen	Total	666 000	11	0	0
	Gers	180 000	4	0	0
	Lot	168 000	3	0	0
	Lot et Garonne	318 000	4	0	0
Bastia	Total	277 000	5	0	0
	Corse du Sud	128 000	2	0	0
	Haute Corse	149 000	3	0	0
Basse terre*	Total		4	0	0
	Guadeloupe		4	0	0
Fort de France*	Total		3	1	2
	Martinique		2	1	2
	Guyane		1	0	0
Saint Denis de la Réunion*	Total		4	0	26
	Réunion		4	0	26

* Les résultats départementaux sur la population ne sont pas disponibles pour les départements d'Outre Mer.

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-2. Nombre mensuel d'heures de présence des intervenants extérieurs par MJD en 2007

1/3

	Assoc.	Délégué du proc. de la Rép.	Médiateur Pénal	SPIP	Avocat	Concil. de justice	PJJ	Délégué du médiateur de la Rép.	Notaire	Huissier
Total	11 888	4 039	2 305	2 173	1 736	1 518	1 284	1 252	276	190
Agde	34	36	ND	64	12	24	15	12	3	3
Aix en Provence	78	36	14	24	6	70	3	0	3	0
Aix les Bains	25	65	0	30	40	0	3	0	3	2
Albertville	143	ND	ND	0	2	15	0	0	3	0
Allones	70	0	0	20	12	12	0	0	3	0
Amiens	59	120	0	0	0	ND	0	0	0	0
Angers	64	310	18	0	17	22	2	0	3	3
Angoulême	68	40	0	0	12	6	10	0	0	0
Annemasse	153	30	118	210	12	60	10	30	0	0
Argenteuil	0	1	0	ND	ND	ND	0	ND	ND	0
Athis Mons	80	64	0	0	16	36	0	16	0	0
Aubagne	144	8	0	120	3	0	60	12	4	3
Aubervilliers	81	71	0	25	42	20	0	0	0	0
Aulnoye Aymeries	12	40	10	15	4	4	12	0	0	0
Bagneux	130	28	0	6	10	24	16	6	0	0
Bagnols sur Cèze	39	9	6	28	10	12	6	16	0	1
Bergerac	94	48	30	0	6	15	0	0	8	3
Blois	72	24	70	0	8	4	0	3	6	2
Bordeaux	43	136	0	ND	40	ND	16	ND	12	5
Bourg en Bresse	182	44	0	0	6	28	12	10	6	2
Brive la Gaillarde	7	12	12	0	6	0	3	0	0	0
Bron	0	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0	ND
Calais	124	32	0	60	14	0	0	3	0	0
Canteleu	13	12	ND	0	10	0	0	6	2	2
Cergy	25	ND	0	0	20	ND	0	0	3	0
Chambéry	45	96	0	0	48	0	0	0	6	3
Champigny sur Marne	64	ND	ND	ND	12	ND	5	ND	4	3
Charleville Mézières	140	170	32	0	0	10	0	0	2	2
Chatenay Malabry	113	28	0	0	12	20	9	22	3	0
Chelles	46	0	2	18	4	6	12	5	0	0
Chenôve	47	0	0	3	16	84	0	24	3	1
Clichy sous Bois	63	112	28	6	12	6	26	0	6	6
Colmar	12	3	3	0	5	12	3	15	2	2
Denain	19	24	36	14	7	20	60	6	3	2
Dreux	92	92	32	92	8	28	0	20	3	2
Dunkerque	62	60	0	0	24	28	0	6	6	6
Elbeuf	37	0	10	30	12	0	39	6	4	3
Epinay sur Seine	35	12	0	12	7	0	0	8	1	0
Ermont	110	42	20	80	20	12	3	24	3	0
Evreux	120	16	12	0	8	16	4	0	4	4
Fécamp	34	12	16	28	3	5	2	6	3	3
Forbach	44	9	10	12	8	14	18	0	8	3
Garges les Gonesse	16	24	0	6	8	6	8	8	0	3
Gennevilliers	72	18	0	36	10	0	10	10	0	0
Givors	88	70	20	28	12	6	38	28	0	3
Grenoble	26	0	120	0	18	9	0	28	7	2
Herouville St Clair	63	ND	ND	ND	16	ND	0	ND	12	0
Joue les Tours	6	120	8	4	16	35	0	0	5	0
La Courneuve	131	58	0	14	12	0	0	12	0	0
La Rochelle	73	68	0	0	21	32	0	3	4	3

.../...

Tableau A 5-2. Nombre mensuel d'heures de présence des intervenants extérieurs par MJD en 2007

2/3

	Assoc.	Délégué du proc. de la Rép.	Médiateur Pénal	SPIP	Avocat	Concil. de justice	PJJ	Délégué du médiateur de la Rép.	Notaire	Huissier
La Seyne sur Mer	92	0	0	0	51	18	24	0	6	3
Lannion	31	12	8	25	0	6	3	0	6	3
Le Blanc Mesnil	0	ND	0	0	0	ND	0	0	0	0
Le Havre	75	15	0	0	6	6	0	15	6	3
Lens	198	38	30	245	12	9	7	12	0	0
Les Mureaux	0	0	0	ND	3	14	0	24	0	0
Les Ulis	67	30	13	0	24	3	0	12	0	0
Limoges	107	15	0	0	3	12	3	0	0	3
Lormont	68	71	8	24	40	38	4	36	12	6
Louviers	46	24	28	28	8	14	2	0	4	2
Lunel	18	6	0	22	21	12	3	12	3	0
Lyon 8 ^{ème}	36	52	0	15	12	12	12	10	0	0
Macon	226	ND	0	0	8	ND	0	0	0	0
Martigues	46	24	9	42	30	48	3	24	6	0
Maubeuge	165	25	6	0	6	0	0	11	2	0
Mazamet	12	ND	0	12	10	ND	2	0	0	0
Meaux		ND	0	0	7	ND	0	0	0	0
Menton	23	10	0	30	27	12	0	0	0	0
Meru	0	ND	ND	ND	ND	ND	0	0	0	0
Montluçon	306	30	302	3	8	16	0	0	2	1
Montpellier	26	32	0	ND	24	6	12	16	3	3
Moutiers	5	ND	0	ND	0	ND	0	0	0	0
Mulhouse	73	63	6	0	40	24	16	14	5	4
Nancy	42	36	0	0	12	9	0	0	0	0
Nantes	15	ND	64	0	12	12	6	28	0	3
Narbonne	0	ND	35	0	16	ND	0	0	3	0
Nice	61	0	0	3	40	12	0	18	0	0
Nîmes	439	56	0	0	14	20	0	10	0	0
Noisiel	110	0	0	26	22	20	16	28	6	0
Noyon	24	0	0	8	6	0	12	0	0	0
Orléans	62	3	0	0	12	8	0	2	0	0
Pantin	62	112	0	56	25	0	0	0	0	0
Paris 10 ^{ème}	332	96	0	0	33	ND	0	ND	0	7
Paris 14 ^{ème}	76	56	7	0	33	12	0	140	0	12
Paris 17 ^{ème}	429	48	0	24	33	12	0	72	0	8
Persan	13	24	24	84	8	8	6	24	2	0
Pont Audemer	176	18	18	45	10	24	20	0	3	3
Pontault Combault	102	0	ND	ND	12	ND	0	ND	4	0
Reims	33	20	0	0	30	81	30	13	0	0
Reze	4	3	0	0	12	ND	0	ND	0	12
Romans sur Isère	297	30	ND	50	13	8	15	12	3	3
Roubaix	84	40	9	45	24	36	42	48	6	3

.../...

Tableau A 5-2. Nombre mensuel d'heures de présence des intervenants extérieurs par MJD en 2007

3/3

	Assoc.	Délégué du proc. de la Rép.	Médiateur Pénal	SPIP	Avocat	Concil. de justice	PJJ	Délégué du médiateur de la Rép.	Notaire	Huissier
Rouen	17	6	ND	ND	12	0	0	9	3	3
Salon de Provence	121	12	24	18	12	12	146	24	3	3
Sarcelles	39	64	0	28	20	0	8	27	3	2
Savigny le Temple	13	ND	ND	ND	12	ND	0	ND	7	0
Sedan	36	28	0	32	2	15	0	0	ND	5
Saint Denis	144	56	0	56	12	0	0	26	4	0
St Etienne du Rouvray	14	0	6	2	18	12	0	6	3	2
St Laurent du Maroni	0	ND	0	ND	ND	0	0	ND	0	0
Strasbourg	86	0	0	0	13	5	0	13	4	5
Tomblaine	18	42	0	0	12	1	0	0	0	0
Toulon	138	60	12	0	60	36	6	0	3	3
Toulouse	1 133	34	220	ND	40	0	0	32	0	0
Toulouse	360	70	592	20	40	0	16	32	0	0
Tourcoing	66	28	0	50	24	48	20	0	6	3
Tournefeuille	360	32	220	9	36	0	16	32	0	0
Trappes	211	16	1	36	16	0	1	32	0	0
Troyes	14	100	0	ND	0	20	11	0	0	0
Vandoeuvre les Nancy	15	36	0	0	12	0	0	12	0	0
Vaulx en Velin	68	42	0	0	ND	52	0	28	0	ND
Vénissieux	96	100	0	0	11	30	16	0	0	2
Vernon	51	12	24	26	8	6	10	16	ND	ND
Vierzon	85	8	8	24	8	16	8	0	0	0
Villefontaine	53	4	4	90	6	24	30	24	6	0
Villeurbanne	36	44	0	4	12	16	0	1	0	3
Villiers le Bel	76	56	0	ND	10	ND	20	0	3	3
Woippy	45	ND	ND	6	6	12	0	12	1	0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-3. Les personnes reçues dans les MJD en 2007

1/3

	Toutes personnes reçues	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	Accès au droit	Aide aux victimes	PJJ	Délégué du médiateur de la République
Total	634 154	127 811	26 649	430 138	27 816	7 866	13 874
Agde	4 627	1 127	439	2 716	133	55	157
Aix en Provence	2 254	635	265	1 171	37	146	0
Aix les Bains	2 606	619	0	1 898	28	61	0
Albertville	3 817	964	128	2 514	203	8	0
Allones	2 133	28	154	1 888	63	0	0
Amiens	2 831	2 100	61	520	0	150	0
Angers	11 059	3 702	395	6 215	383	243	121
Angoulême	6 035	1 438	119	3 995	216	267	0
Annemasse	8 264	2 993	308	4 358	356	68	181
Argenteuil	5 006	846	228	3 457	259	46	170
Athis Mons	1 567	414	252	375	ND	326	200
Aubagne	7 886	2 068	292	4 295	599	535	97
Aubervilliers	5 009	1 419	388	3 046	156	0	0
Aulnoye Aymeries	2 843	860	72	1 894	17	ND	0
Bagneux	3 965	333	128	2 908	431	41	124
Bagnols sur Cèze	3 089	843	28	1 856	122	28	212
Bergerac	5 057	1 438	463	2 777	373	6	0
Blois	3 744	625	112	2 863	144	0	0
Bordeaux	4 730	1 932	138	2 500	0	29	131
Bourg en Bresse	3 658	1 021	449	1 992	0	41	155
Brive la Gaillarde	1 409	669	0	732	8	ND	0
Bron	6 095	1 309	156	4 192	48	264	126
Calais	5 955	2 595	0	3 185	133	0	42
Canteleu	2 563	134	186	2 172	11	1	59
Cergy	2 791	607	209	1 875	0	100	0
Chambéry	5 828	1 449	0	4 297	82	0	0
Champigny sur Marne	8 487	138	87	7 724	159	60	319
Charleville Mézières	3 209	2 685	79	213	232	0	0
Chatenay Malabry	2 701	395	325	1 633	89	122	137
Chelles	5 020	256	359	3 871	365	162	7
Chenôve	3 911	586	576	2 351	131	0	267
Clichy sous Bois	5 579	1 607	462	3 350	156	4	0
Colmar	3 595	497	278	2 564	30	58	168
Denain	7 532	668	486	6 037	83	147	111
Dreux	3 041	2 170	508	8	172	0	183
Dunkerque	8 482	1 647	508	6 081	188	0	58
Elbeuf	11 453	700	748	9 632	130	170	73
Epinay sur Seine	5 099	341	223	4 353	182	0	0
Ermont	7 191	1 490	153	5 092	303	40	113
Evreux	3 823	1 831	73	1 620	237	62	0
Fécamp	3 784	745	110	2 585	259	4	81
Forbach	4 935	687	776	3 291	44	137	0
Garges les Gonesse	4 280	436	136	3 164	232	45	267
Gennevilliers	3 684	855	0	2 665	110	51	3
Givors	5 734	1 644	148	3 336	266	155	185
Grenoble	5 906	1 348	276	3 820	196	0	266

.../...

Tableau A 5-3. Les personnes reçues dans les MJD en 2007

2/3

	Toutes personnes reçues	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	Accès au droit	Aide aux victimes	PJJ	Délégué du médiateur de la République
Herouville St Clair	7 398	446	296	6 424	18	34	180
Joue les Tours	5 563	1473	161	3 929	0	0	0
La Courneuve	5 026	898	0	3 867	104	0	157
La Rochelle	8 964	1558	355	6 912	133	6	0
La Seyne sur Mer	7 929	589	356	6 750	170	52	12
Lannion	2 341	618	13	1 604	96	10	0
Le Blanc Mesnil	2 745	1679	97	828	141	0	0
Le Havre	7 605	1752	89	5 099	322	60	283
Lens	11 950	4630	167	6 614	323	22	194
Les Mureaux	2 844	667	70	1 913	0	0	194
Les Ulis	2 503	575	98	1 633	73	0	124
Limoges	2 125	406	169	1 226	308	16	0
Lormont	6 482	1984	418	3 599	171	30	280
Louviers	3 384	1010	173	1 896	292	13	0
Lunel	6 307	658	355	5 057	89	3	145
Lyon 8 ^{ème}	6 229	1756	199	3 930	110	81	153
Macon	2 501	766	0	832	903	0	0
Martigues	7 552	2126	400	4 413	304	156	153
Maubeuge	5 565	1500	0	3 700	135	0	230
Mazamet	1 240	60	0	1 080	100	ND	0
Meaux	3 683	443	489	2 545	206	0	0
Menton	4 721	367	483	3 775	96	0	0
Meru	177	89	30	0	58	0	0
Montluçon	5 029	953	411	2 999	666	0	0
Montpellier	5 910	402	72	4 964	0	367	105
Moutiers	1 036	143	90	716	30	57	0
Mulhouse	13 332	1964	499	9 946	558	61	304
Nancy	2 514	694	97	1 680	43	0	0
Nantes	6 699	594	231	5 852	ND	22	ND
Narbonne	2 767	901	293	1 573	0	0	0
Nice	5 765	18	199	5 185	220	0	143
Nîmes	5 379	2144	284	2 724	99	5	123
Noisiel	6 447	356	366	4 866	403	249	207
Noyon	2 938	193	20	2 659	ND	66	0
Orléans	7 985	25	0	6 930	489	236	305
Pantin	4 252	0	0	4 089	163	0	0
Paris 10 ^{ème}	7 093	958	147	5 635	42	0	311
Paris 14 ^{ème}	6 914	756	176	4 362	71	0	1549
Paris 17 ^{ème}	15 821	635	269	10 344	4117	0	456
Persan	4 861	653	158	3 763	132	43	112

.../...

Tableau A 5-3. Les personnes reçues dans les MJD en 2007

3/3

	Toutes personnes reçues	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	Accès au droit	Aide aux victimes	PJJ	Délégué du médiateur de la République
Pont Audemer	4 648	1 721	557	1 649	511	210	0
Pontault Combault	4 017	460	403	2 635	324	83	112
Reims	6 998	63	906	5 288	441	0	300
Reze	7 483	1 151	92	6 076	ND	15	149
Romans sur Isère	8 879	1 954	497	5 171	875	119	263
Roubaix	11 050	2 691	287	7 342	296	161	273
Rouen	7 118	110	37	6 826	4	18	123
Salon de Provence	5 220	1 180	267	3 311	187	125	150
Sarcelles	7 986	699	0	6 666	413	50	158
Savigny le Temple	7 938	551	207	7 049	131	0	0
Sedan	4 043	2 222	170	1 408	83	160	0
Saint Denis	5 411	1 624	52	3 184	284	0	267
St Etienne du Rouvray	3 725	132	209	3 243	0	30	111
St Laurent du Maroni	2 694	137	0	2 557	0	0	ND
Strasbourg	1 704	0	12	1 429	99	0	164
Tomblaine	2 129	473	57	1 517	41	41	0
Toulon	19 087	3 497	579	14 825	153	33	0
Toulouse	4 756	1 716	0	1 920	905	87	128
Toulouse	6 947	3 173	0	2 303	908	270	293
Tourcoing	9 193	1 252	583	7 216	62	80	0
Tournefeuille	4 622	1 924	0	1 089	1079	280	250
Trappes	14 578	394	342	13 171	277	3	391
Troyes	5 353	1 493	322	3 454	84	ND	0
Vandoeuvre les Nancy	2 511	316	2	1 944	92	0	157
Vaulx en Velin	2 149	333	551	699	316	0	250
Vénissieux	6 026	2 164	412	2 859	334	257	0
Vernon	3 833	1 155	102	1 980	296	137	163
Vierzon	3 580	790	251	2 311	197	31	0
Villefontaine	5 744	645	44	4 121	377	326	231
Villeurbanne	6 138	1 781	139	3 904	309	0	5
Villiers le Bel	1 666	948	113	390	122	93	0
Woippy	5 085	729	445	3 607	65	36	203

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-4. Les mesures suivies dans les MJD en 2007

1/3

	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	PJJ	Aide aux victimes	Accès au droit	Délégué du médiateur de la République
Toutes mesures	97 789	17 709	4 160	28 906	378 820	11 679
Agde	430	439	55	133	2 716	153
Aix en Provence	613	265	179	65	1 171	0
Aix les Bains	619	0	21	28	1 898	0
Albertville	964	55	1	276	2 365	0
Allones	6	124	0	77	1 888	0
Amiens	2 416	50	0	0	520	0
Angers	3 702	239	0	383	6 215	106
Angoulême	1 059	121	37	208	3 995	0
Annemasse	2 666	141	41	0	4 358	199
Argenteuil	732	228	0	259	3 457	199
Athis Mons	262	140	81	353	375	142
Aubagne	625	84	192	599	4 295	92
Aubervilliers	1 214	206	0	156	3 076	0
Aulnoye Aymeries	521	72	0	17	1 987	0
Bagneux	280	123	41	959	3 926	124
Bagnols sur Cèze	570	28	28	122	2 735	137
Bergerac	1 438	463	0	373	3 295	0
Blois	498	86	0	221	2 863	0
Bordeaux	1 964	138	41	0	2 500	131
Bourg en Bresse	803	363	0	0	1 805	122
Brive la Gaillarde	650	0	0	8	732	0
Bron	2 369	96	152	48	4 192	34
Calais	932	0	0	133	3 185	37
Canteleu	57	58	1	8	1 868	54
Cergy	338	0	8	0	1 875	0
Chambéry	1 449	0	0	82	4 297	0
Champigny sur Marne	148	51	0	159	7 724	319
Charleville Mézières	2 233	24	0	518	213	0
Chatenay Malabry	106	325	72	95	19	137
Chelles	253	253	90	365	3 871	7
Chenôve	312	295	0	141	2 351	196
Clichy sous Bois	1 607	462	0	156	15	0
Colmar	497	169	53	37	2 115	142
Denain	465	486	213	83	4 810	111
Dreux	1 573	318	0	241	8	109
Dunkerque	1 537	192	0	188	6 081	47
Elbeuf	456	784	43	0	9 632	64
Epinay sur Seine	170	223	0	481	4 353	0
Ermont	1 174	153	3	606	6	113
Evreux	1 775	42	40	203	1 419	0
Fécamp	255	110	4	259	2 585	37

.../...

Tableau A 5-4. Les mesures suivies dans les MJD en 2007

2/3

	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	PJJ	Aide aux victimes	Accès au droit	Délégué du médiateur de la République
Forbach	530	400	89	34	3 291	0
Garges les Gonesse	201	136	8	232	1 929	175
Gennevilliers	460	0	51	135	3 442	4
Givors	838	106	52	266	3 336	127
Grenoble	711	199	0	168	3 820	278
Herouville St Clair	270	117	14	18	6 424	337
Joue les Tours	1 500	103	0	0	3 203	0
La Courneuve	1 329	0	0	104	3 867	157
La Rochelle	1 074	258	6	127	6 912	0
La Seyne sur Mer	570	344	1	170	5 571	12
Lannion	298	13	6	96	1 604	0
Le Blanc Mesnil	1 070	86	0	141	828	0
Le Havre	1 357	89	0	322	4 488	124
Lens	3 980	89	13	323	6 614	194
Les Mureaux	22	33	0	0	1 913	194
Les Ulis	575	84	0	73	1 633	155
Limoges	406	167	3	308	1 226	0
Lormont	1 799	418	22	171	3 142	74
Louviers	811	112	13	265	1 625	0
Lunel	629	342	0	89	5 057	94
Lyon 8 ^{ème}	984	134	81	110	3 930	46
Macon	748	0	0	1 044	832	0
Martignes	1 642	400	52	304	3 442	153
Maubeuge	503	0	0	135	3 363	177
Mazamet	60	0	0	0	1 080	0
Meaux	443	489	0	206	2 545	0
Menton	287	12	0	178	3 775	0
Meru	89	0	0	0	0	0
Montluçon	853	297	0	666	1 326	0
Montpellier	402	34	201	0	116	97
Moutiers	41	25	0	33	604	0
Mulhouse	1 566	0	61	558	9 946	205
Nancy	526	83	0	43	1 680	0
Nantes	416	231	22	0	5 852	ND
Narbonne	901	293	0	0	1 573	0
Nice	18	110	0	320	5 185	118
Nîmes	1 128	225	0	99	2 724	143

.../...

Tableau A 5-4. Les mesures suivies dans les MJD en 2007

3/3

	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	PJJ	Aide aux victimes	Accès au droit	Délégué du médiateur de la République
Noisiel	356	117	294	1 026	2 586	207
Noyon	175	20	21	220	8	0
Orléans	25	0	0	603	6 930	305
Pantin	0	0	0	163	10	0
Paris 10 ^{ème}	958	147	0	42	5 635	311
Paris 14 ^{ème}	756	176	0	71	4 362	700
Paris 17 ^{ème}	635	269	0	4 028	21 116	409
Persan	309	70	43	290	3 763	87
Pont Audemer	892	267	134	571	2 060	0
Pontault Combault	212	163	63	380	2 635	112
Reims	33	0	0	471	5 288	250
Reze	852	0	15	149	3 151	149
Romans sur Isère	1 392	365	0	1 616	5 171	198
Roubaix	1 069	286	128	652	10 640	368
Rouen	110	37	6	4	3 123	132
Salon de Provence	1 147	267	125	224	3 311	163
Sarcelles	576	0	50	0	1 563	158
Savigny le Temple	551	207	0	131	2	0
Sedan	631	109	94	90	1 408	0
Saint Denis	1 952	3	0	559	3 184	267
St Etienne du Rouvray	121	129	16	0	4 526	121
St Laurent du Maroni	137	0	0	0	2 557	ND
Strasbourg	0	12	0	99	1 429	164
Tomblaine	473	22	20	105	1 517	0
Toulon	3 497	579	82	153	3 033	0
Toulouse	1 034	0	87	0	5	126
Toulouse	2 485	0	140	0	6	293
Tourcoing	719	193	80	0	7 799	0
Tournefeuille	1 161	0	200	0	5	220
Trappes	275	93	3	277	13 271	391
Troyes	819	0	0	0	3 454	0
Vandoeuvre les Nancy	316	2	0	237	1 944	157
Vaulx en Velin	333	323	0	316	699	258
Vénissieux	1 333	361	202	548	130	0
Vernon	677	77	85	288	1 980	104
Vierzon	409	198	3	336	2 311	0
Villefontaine	201	8	146	392	4 465	147
Villeurbanne	922	101	0	0	3 904	3
Villiers le Bel	742	0	0	0	390	0
Woippy	729	273	32	87	4 760	203

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-5. Les procédures alternatives suivies dans les MJD en 2007

1/3

	Toutes mesures	Rappel à la loi	Composition pénale	Réparation pénale	Médiation pénale	Mesures non définies
Toutes mesures	78 544	26 493	15 417	5 248	8 702	22 684
Agde	263	70	104	0	19	70
Aix en Provence	523	411	3	23	20	66
Aix les Bains	436	165	107	4	0	160
Albertville	961	224	174	66	59	438
Allones	0	0	0	0	0	0
Amiens	2 416	1 007	316	282	0	811
Angers	3 702	50	870	0	231	2 551
Angoulême	890	531	0	35	0	324
Annemasse	773	405	7	41	45	275
Argenteuil	476	270	0	56	75	75
Athis Mons	247	173	0	0	0	74
Aubagne	449	92	347	0	10	0
Aubervilliers	1 184	281	0	68	20	815
Aulnoye Aymeries	305	76	190	17	0	22
Bagneux	270	173	0	10	24	63
Bagnols sur Cèze	273	164	0	53	40	16
Bergerac	1 438	159	686	0	252	341
Blois	396	216	0	0	95	85
Bordeaux	1 904	278	361	32	0	1 233
Bourg en Bresse	628	324	0	43	0	261
Brive la Gaillarde	650	365	237	0	48	0
Bron	2 369	791	206	172	157	1 043
Calais	461	246	24	33	36	122
Canteleu	26	0	0	0	26	0
Cergy	338	221	0	21	96	0
Chambéry	1 449	0	0	0	0	1 449
Champigny sur Marne	146	14	0	51	36	45
Charleville Mézières	2 233	1 113	138	0	195	787
Chatenay Malabry	106	106	0	0	0	0
Chelles	7	0	0	0	0	7
Chenôve	0	0	0	0	0	0
Clichy sous Bois	1 449	0	0	0	0	1 449
Colmar	497	412	32	53	0	0
Denain	242	138	0	2	101	1
Dreux	949	291	219	14	239	186
Dunkerque	1 246	349	761	0	86	50
Elbeuf	209	0	0	0	209	0
Epinay sur Seine	170	91	0	0	8	71
Ermont	332	217	0	20	27	68
Evreux	1 501	288	225	127	651	210
Fécamp	190	51	0	0	111	28

.../...

Tableau A 5-5. Les procédures alternatives suivies dans les MJD en 2007

2/3

	Toutes mesures	Rappel à la loi	Composition pénale	Réparation pénale	Médiation pénale	Mesures non définies
Forbach	384	246	0	0	128	10
Garges les Gonesse	159	96	0	15	38	10
Gennevilliers	386	232	0	14	56	84
Givors	746	246	24	0	70	406
Grenoble	711	0	0	0	711	0
Herouville St Clair	135	66	0	21	18	30
Joue les Tours	1 459	410	567	61	148	273
La Courneuve	1 140	235	0	47	0	858
La Rochelle	933	115	788	0	30	0
La Seyne sur Mer	570	291	231	0	43	5
Lannion	214	70	91	0	31	22
Le Blanc Mesnil	1 070	549	0	168	33	320
Le Havre	1 357	376	834	0	0	147
Lens	1 750	1 029	198	264	130	129
Les Mureaux	0	0	0	0	0	0
Les Ulis	575	409	0	121	0	45
Limoges	406	91	135	16	2	162
Lormont	1 730	384	575	0	38	733
Louviers	691	151	163	92	127	158
Lunel	44	35	0	0	0	9
Lyon 8 ^{ème}	723	179	200	179	0	165
Macon	748	152	126	57	274	139
Martigues	1 268	542	2	255	393	76
Maubeuge	503	83	287	46	62	25
Mazamet	ND	0	0	0	0	0
Meaux	443	0	0	0	419	24
Menton	176	0	0	0	0	176
Meru	ND	0	0	0	0	0
Montluçon	557	353	0	117	35	52
Montpellier	280	280	0	0	0	0
Moutiers	0	0	0	0	0	0
Mulhouse	1 566	924	403	105	134	0
Nancy	526	186	227	20	0	93
Nantes	416	20	109	208	79	0
Narbonne	901	383	276	0	242	0
Nice	0	0	0	0	0	0
Nîmes	1 065	687	12	259	16	91

.../...

Tableau A 5-5. Les procédures alternatives suivies dans les MJD en 2007

3/3

	Toutes mesures	Rappel à la loi	Composition pénale	Réparation pénale	Médiation pénale	Mesures non définies
Noisiel	0	0	0	0	0	0
Noyon	111	0	17	1	35	58
Orléans	25	16	0	0	9	0
Pantin	0	0	0	0	0	0
Paris 10 ^{ème}	958	19	0	0	0	939
Paris 14 ^{ème}	756	216	0	0	159	381
Paris 17 ^{ème}	607	221	0	0	0	386
Persan	181	80	0	23	35	43
Pont Audemer	498	149	128	68	66	87
Pontault Combault	11	0	0	0	11	0
Reims	33	9	16	5	3	0
Reze	852	244	384	9	215	0
Romans sur Isère	1 000	615	24	248	37	76
Roubaix	553	236	0	215	1	101
Rouen	7	0	0	0	7	0
Salon de Provence	570	120	0	271	141	38
Sarcelles	377	204	0	14	95	64
Savigny le Temple	223	212	0	0	11	0
Sedan	471	252	33	0	51	135
Saint Denis	1 617	269	0	73	41	1 234
St Etienne du Rouvray	25	0	0	25	0	0
St Laurent du Maroni	137	137	0	0	0	0
Strasbourg	0	0	0	0	0	0
Tomblaine	473	223	210	0	0	40
Toulon	3 497	704	2 766	0	4	23
Toulouse	2 237	1 132	168	140	601	196
Toulouse	882	458	78	0	260	86
Tourcoing	231	121	0	110	0	0
Tournefeuille	1 071	378	100	200	270	123
Trappes	86	47	26	0	13	0
Troyes	819	304	248	29	103	135
Vandoeuvre les Nancy	316	116	161	6	1	32
Vaulx en Velin	333	112	149	0	0	72
Vénissieux	1 305	210	376	0	0	719
Vernon	502	113	103	68	128	90
Vierzon	334	168	43	0	50	73
Villefontaine	49	24	0	10	12	3
Villeurbanne	834	397	0	408	0	29
Villiers le Bel	434	225	0	37	89	83
Woippy	393	180	132	0	81	0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-6. Les mesures d'application des peines suivies dans les MJD en 2007 1/3

	Toutes mesures	SME	TIG	Libération conditionnelle	Mesures non définies
Toutes mesures	14 991	5 249	1 222	530	7 990
Agde	127	45	29	7	46
Aix en Provence	90	35	2	15	38
Aix les Bains	183	0	0	0	183
Albertville	0	0	0	0	0
Allones	6	4	2	0	0
Amiens	0	0	0	0	0
Angers	0	0	0	0	0
Angoulême	0	0	0	0	0
Annemasse	1 790	0	0	0	1 790
Argenteuil	256	0	0	0	256
Athis Mons	0	0	0	0	0
Aubagne	166	50	34	21	61
Aubervilliers	30	25	0	3	2
Aulnoye Aymeries	138	113	11	3	11
Bagneux	10	0	0	0	10
Bagnols sur Cèze	295	203	18	34	40
Bergerac	0	0	0	0	0
Blois	0	0	0	0	0
Bordeaux	41	0	0	0	41
Bourg en Bresse	175	0	0	0	175
Brive la Gaillarde	0	0	0	0	0
Bron	0	0	0	0	0
Calais	397	259	69	7	62
Canteleu	0	0	0	0	0
Cergy	0	0	0	0	0
Chambéry	0	0	0	0	0
Champigny sur Marne	2	0	0	0	2
Charleville Mézières	0	0	0	0	0
Chatenay Malabry	0	0	0	0	0
Chelles	246	0	0	0	246
Chenôve	30	23	4	0	3
Clichy sous Bois	158	0	0	0	158
Colmar	0	0	0	0	0
Denain	221	204	0	1	16
Dreux	624	0	0	0	624
Dunkerque	0	0	0	0	0
Elbeuf	90	35	30	3	22
Epinay sur Seine	0	0	0	0	0
Ermont	842	395	367	80	0
Evreux	0	0	0	0	0
Fécamp	65	39	14	3	9

.../...

Tableau A 5-6. Les mesures d'application des peines suivies dans les MJD en 2007 2/3

	Toutes mesures	SME	TIG	Libération conditionnelle	Mesures non définies
Forbach	97	35	30	5	27
Garges les Gonesse	42	25	8	4	5
Gennevilliers	69	44	9	13	3
Givors	91	48	12	4	27
Grenoble	0	0	0	0	0
Herouville St Clair	71	0	0	0	71
Joue les Tours	41	0	0	8	33
La Courneuve	189	163	0	21	5
La Rochelle	0	0	0	0	0
La Seyne sur Mer	0	0	0	0	0
Lannion	84	55	23	2	4
Le Blanc Mesnil	0	0	0	0	0
Le Havre	0	0	0	0	0
Lens	2 118	0	0	0	2 118
Les Mureaux	22	0	22	0	0
Les Ulis	0	0	0	0	0
Limoges	0	0	0	0	0
Lormont	30	16	4	3	7
Louviers	87	84	2	0	1
Lunel	585	315	65	47	158
Lyon 8 ^{ème}	261	0	0	0	261
Macon	0	0	0	0	0
Martigues	159	86	11	20	42
Maubeuge	0	0	0	0	0
Mazamet	60	0	0	0	60
Meaux	0	0	0	0	0
Menton	111	56	21	4	30
Meru	89	0	0	0	89
Montluçon	5	5	0	0	0
Montpellier	6	0	0	0	6
Moutiers	41	30	2	3	6
Mulhouse	0	0	0	0	0
Nancy	0	0	0	0	0
Nantes	0	0	0	0	0
Narbonne	0	0	0	0	0
Nice	18	0	0	0	18
Nîmes	1	0	0	0	1

.../...

Tableau A 5-6. Les mesures d'application des peines suivies dans les MJD en 2007 3/3

	Toutes mesures	SME	TIG	Libération conditionnelle	Mesures non définies
Noisiel	356	0	0	0	356
Noyon	63	43	13	0	7
Orléans	0	0	0	0	0
Pantin	0	0	0	0	0
Paris 10 ^{ème}	0	0	0	0	0
Paris 14 ^{ème}	0	0	0	0	0
Paris 17 ^{ème}	7	0	0	0	7
Persan	128	97	8	15	8
Pont Audemer	232	162	31	6	33
Pontault Combault	186	106	27	9	44
Reims	0	0	0	0	0
Reze	0	0	0	0	0
Romans sur Isère	392	194	105	25	68
Roubaix	35	0	35	0	0
Rouen	43	0	0	0	43
Salon de Provence	437	395	2	6	34
Sarcelles	199	140	6	0	53
Savigny le Temple	251	99	77	9	66
Sedan	160	123	18	4	15
Saint Denis	322	0	0	0	322
Saint Etienne du Rouvray	8	8	0	0	0
Saint Laurent du Maroni	0	0	0	0	0
Strasbourg	0	0	0	0	0
Tomblaine	0	0	0	0	0
Toulon	0	0	0	0	0
Toulouse	248	185	23	15	25
Toulouse	152	134	8	0	10
Tourcoing	242	175	21	26	20
Tournefeuille	90	59	15	5	11
Trappes	189	178	0	0	11
Troyes	0	0	0	0	0
Vandoeuvre les Nancy	0	0	0	0	0
Vaulx en Velin	0	0	0	0	0
Vénissieux	28	21	0	4	3
Vernon	120	92	0	9	19
Vierzon	49	33	7	1	8
Villefontaine	115	44	19	16	36
Villeurbanne	88	74	2	8	4
Villiers le Bel	308	268	1	31	8
Woippy	284	227	15	30	12

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-7. Les mesures judiciaires civiles suivies dans les MJD en 2007

	Conciliation	Médiation		Conciliation	Médiation
Agde	0	8	Louviers	92	20
Aix en Provence	75	87	Lunel	317	25
Aix les Bains	0	0	Lyon 8 ^{ème}	134	0
Albertville	0	0	Macon	0	0
Allones	111	1	Martignes	325	75
Amiens	12	0	Maubeuge	0	0
Angers	ND	0	Mazamet	0	0
Angoulême	0	0	Meaux	378	111
Annemasse	17	0	Menton	0	12
Argenteuil	0	0	Meru	0	ND
Athis Mons	0	0	Montluçon	297	0
Aubagne	0	84	Montpellier	17	17
Aubervilliers	38	12	Moutiers	25	0
Aulnoye Aymeries	0	0	Mulhouse	0	0
Bagneux	14	98	Nancy	83	0
Bagnols sur Cèze	0	0	Nantes	193	38
Bergerac	62	57	Narbonne	293	0
Blois	20	0	Nice	96	14
Bordeaux	0	72	Nîmes	225	0
Bourg en Bresse	0	76	Noisiel	55	62
Brive la Gaillarde	47	ND	Noyon	0	20
Bron	0	0	Orléans	0	0
Calais	50	0	Pantin	0	0
Canteleu	1	58	Paris 10 ^{ème}	100	47
Cergy	0	0	Paris 14 ^{ème}	176	0
Chambéry	28	0	Paris 17 ^{ème}	219	50
Champigny sur Marne	0	15	Persan	69	1
Charleville Mézières	0	0	Pont Audemer	267	0
Chatenay Malabry	1	0	Pontault Combault	135	28
Chelles	30	115	Reims	0	0
Chenôve	37	0	Reze	0	0
Clichy sous Bois	153	231	Romans sur Isère	364	1
Colmar	0	0	Roubaix	256	30
Denain	85	92	Rouen	0	37
Dreux	0	0	Salon de Provence	114	153
Dunkerque	3	0	Sarcelles	0	0
Elbeuf	129	3	Savigny le Temple	122	85
Epinay sur Seine	0	223	Sedan	109	0
Ermont	0	62	Saint Denis	0	3
Evreux	0	19	St Etienne du Rouvray	0	129
Fécamp	23	0	St Laurent du Maroni	0	0
Forbach	0	3	Strasbourg	12	0
Garges les Gonesse	0	0	Tomblaine	22	0
Gennevilliers	193	0	Toulon	556	23
Givors	0	8	Toulouse	0	0
Grenoble	93	13	Toulouse	0	0
Herouville St Clair	0	0	Tourcoing	0	193
Joue les Tours	2	0	Tournefeuille	0	0
La Courneuve	0	0	Trappes	0	93
La Rochelle	0	6	Troyes	0	0
La Seyne sur Mer	25	2	Vandoeuvre les Nancy	0	2
Lannion	3	0	Vaulx en Velin	323	0
Le Blanc Mesnil	5	0	Vénissieux	361	0
Le Havre	0	0	Vernon	52	25
Lens	0	0	Vierzon	195	3
Les Mureaux	139	0	Villefontaine	3	5
Les Ulis	38	46	Villeurbanne	101	0
Limoges	165	2	Villiers le Bel	0	0
Lormont	355	63	Woippy	134	139

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-8. Nombre mensuel d'heures de présence des intervenants extérieurs par antenne de Justice en 2007

	Assoc.	Délégué du proc. de la Rép.	Média- teur pénal	Juge de prox.	PJJ	SPIP	Concil. de justice	Délégué du médiateur de la Rép.	Avocat	Huissier	Notaire
Toutes mesures	1 675	594	427	3	119	451	613	152	255	6	21
Antibes	230	ND	ND	0	10	108	40	15	18	0	3
Armentières	48	0	12	0	13	18	48	12	16	3	0
Behren les Forbach	0	1	0	0	1	0	2	0	4	0	0
Cannes	154	24	23	0	12	52	48	18	16	0	8
Carros	80	3	3	0	8	6	16	0	12	0	3
Cilaos	0	32	32	0	0	0	30	0	0	0	0
Cluses	128	88	24	0	0	0	0	24	16	0	0
Creutzwald	35	16	12	0	0	10	4	0	3	0	0
Digne les Bains	111	10	15	0	0	0	0	20	4	0	0
Etang salé	8	8	8	0	0	0	16	0	0	0	0
Fourmies	38	12	0	0	ND	42	3	0	3	0	0
Henin Beaumont	24	2	4	3	0	15	12	0	3	0	0
Jeumont	11	0	ND	0	0	0	0	0	3	0	0
La Montagne	4	20	20	0	0	0	20	0	0	0	0
La Saline	8	16	16	0	ND	ND	ND	0	0	0	0
Lamentin	17	8	0	0	6	0	50	0	18	0	0
Le port	30	16	16	0	12	56	24	0	0	0	0
Le Tampon	0	ND	ND	0	0	32	ND	0	0	0	0
Luneville	26	14	6	0	0	6	6	0	8	0	0
Lyon 9 ^{ème}	0	52	18	0	ND	0	0	ND	12	0	0
Manosque	168	20	30	0	6	0	8	20	4	0	0
Meysieu	80	0	0	0	0	8	56	0	10	3	0
Ravine des Cabris	0	1	18	0	0	0	0	0	0	0	0
Rillieux la Pape	36	53	0	0	0	0	14	28	ND	ND	0
Sainte Clotilde	0	20	20	0	0	0	20	0	6	0	0
Sainte Clotilde	0	16	16	0	0	0	16	0	4	0	0
Sainte Marie	96	4	31	0	40	0	16	0	9	0	0
Saint André	0	48	0	0	0	0	0	0	8	0	0
Saint Denis	17	12	12	0	0	0	12	0	6	0	0
Saint Joseph	16	11	19	0	ND	12	30	0	0	0	0
Saint Leu	12	40	40	0	0	0	40	0	0	0	0
Saint Louis	32	16	16	0	1	24	16	0	0	0	0
Saint Paul	8	14	4	0	4	10	30	0	8	0	3
Saint Paul	3	ND	ND	0	ND	ND	ND	0	0	0	0
Saint Pierre	0	ND	ND	0	0	0	ND	0	0	0	0
Sainte Marie	4	ND	ND	0	ND	ND	ND	0	0	0	0
Sainte Suzanne	0	ND	ND	0	ND	ND	ND	ND	0	0	0
Thonon les Bains	82	ND	ND	0	0	0	ND	0	14	0	0
Toul	23	12	12	0	ND	3	3	10	8	0	0
Valbonne	77	ND	ND	0	0	12	6	0	10	0	2
Vallauris	33	ND	0	0	6	12	15	0	20	0	2
Vauvert	36	5	ND	0	ND	25	12	5	12	0	0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJJ en 2007

Tableau A 5-9. Les personnes reçues dans les antennes de Justice en 2007

	Toutes personnes reçues	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	Accès au droit	Aide aux victimes	PJJ	Délégué du médiateur de la Rép.
Total	110 082	18 989	9 623	65 977	9 094	4 610	1 789
Antibes	11 110	4 706	646	5 202	316	37	203
Armentières	1 599	329	236	714	124	88	108
Behren les Forbach	712	7	77	581	45	2	0
Cannes	6 585	1 649	470	3 101	1 168	7	190
Carros	4 446	144	285	3 768	179	70	0
Cilaos	131	25	46	53	0	0	7
Cluses	7 464	1 044	0	5 299	846	0	275
Creutzwald	915	626	92	85	112	0	0
Digne les Bains	935	106	30	431	103	0	265
Etang salé	664	104	228	332	0	0	0
Fourmies	2 340	620	155	1 514	51	ND	0
Henin Beaumont	10 234	1 755	820	3 907	195	3 557	0
Jeumont	1 471	213	0	1 247	11	0	0
La Montagne	290	2	20	268	0	0	0
La Saline	846	262	59	373	120	32	0
Lamentin	1 314	294	477	433	60	50	0
Le port	1 058	281	116	276	132	253	0
Le Tampon	4 532	852	460	3 220	ND	0	0
Luneville	1 675	0	250	1 346	79	0	0
Lyon 9 ^{ème}	4 148	1 296	0	2 539	127	ND	186
Manosque	1 313	208	157	409	293	94	152
Meysieu	1 574	0	298	1 276	0	0	0
Ravine des Cabris	870	202	0	668	0	0	0
Rillieux la Pape	1 793	352	19	1 065	99	0	258
Sainte Clotilde	1 283	99	338	846	0	0	0
Sainte Clotilde	1 005	24	42	396	543	0	0
Sainte Marie	5 918	270	319	4 911	118	300	0
Saint André	1 478	65	65	1 185	163	0	0
Saint Denis	632	95	66	471	0	0	0
Saint Joseph	2 099	181	279	1 224	394	21	0
Saint Leu	863	77	125	661	0	0	0
Saint Louis	4 062	300	199	2 023	1 528	12	0
Saint Paul	2 795	132	778	1 885	0	0	0
Saint Paul	489	131	62	236	0	60	0
Saint Pierre	3 086	152	511	1 476	947	0	0
Sainte Marie	723	24	231	373	95	0	0
Sainte Suzanne	1 847	11	836	832	168	ND	0
Thonon les Bains	4 913	424	267	3 906	316	0	0
Toul	3 100	563	60	2 326	85	4	62
Valbonne	2 024	411	205	1 145	263	0	0
Vallauris	3 208	584	95	2 233	274	22	0
Vauvert	2 538	369	204	1 741	140	1	83

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-10. Les mesures suivies dans les antennes de Justice en 2007

	Accès au droit	Activité judiciaire pénale	Activité judiciaire civile	PJJ	Aide aux victimes	Délégué du médiateur de la Rép.
Toutes mesures	51 432	13 959	4 331	395	6 846	1 503
Antibes	5 202	1 663	347	0	731	193
Armentières	682	233	136	58	124	103
Behren les Forbach	581	7	0	2	61	0
Cannes	3 264	1 332	275	7	1 168	190
Carros	3 768	132	141	44	0	0
Cilaos	53	17	29	0	0	7
Cluses	5 299	1 044	0	0	340	190
Creutzwald	9	306	38	0	112	0
Digne les Bains	4	106	13	0	118	233
Etang salé	2	59	0	0	0	0
Fourmies	1 514	917	65	0	51	0
Henin Beaumont	3 907	1 755	410	0	195	0
Jeumont	1 318	195	0	0	11	0
La Montagne	268	1	0	0	0	0
La Saline	4	235	16	0	0	0
Lamentin	13	161	217	23	60	0
Le port	276	236	60	160	103	0
Le Tampon	3 220	353	218	0	0	0
Luneville	1 346	0	0	0	0	0
Lyon 9 ^{ème}	2 539	1 296	0	0	127	110
Manosque	5	208	105	67	293	92
Meysieu	1 640	0	106	0	0	0
Ravine des Cabris	668	91	0	0	0	0
Rillieux la Pape	1 065	377	19	0	99	258
Sainte Clotilde	846	99	177	0	0	0
Sainte Clotilde	1	19	28	0	446	0
Sainte Marie	1 812	74	112	29	106	0
Saint André	4	65	65	0	0	0
Saint Denis	471	87	0	0	0	0
Saint Joseph	1	140	118	0	0	0
Saint Leu	661	77	125	0	0	0
Saint Louis	2 023	300	199	0	0	0
Saint Paul	6	132	0	0	0	0
Saint Paul	236	171	0	0	0	0
Saint Pierre	1 476	152	511	0	1 423	0
Sainte Marie	3	3	166	0	95	0
Sainte Suzanne	2	11	4	0	0	0
Thonon les Bains	6	361	267	0	316	0
Toul	2 326	557	27	4	85	62
Valbonne	1 145	191	71	0	263	0
Vallauris	2 025	578	141	0	365	0
Vauvert	1 741	218	125	1	154	65

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJJ en 2007

Tableau A 5-11. Les procédures alternatives suivies dans les antennes de Justice en 2007

	Toutes mesures	rappel à la loi	composition pénale	réparation pénale	médiation pénale	Mesures non définies
Toutes mesures	8 922	3 317	1 784	394	1 828	1 599
Antibes	1 232	366	362	0	256	248
Armentières	9	0	0	0	9	0
Behren les Forbach	7	7	0	0	0	0
Cannes	819	226	326	0	116	151
Carros	68	27	21	0	6	14
Cilaos	17	7	1	0	9	0
Cluses	1 044	414	264	119	202	45
Creutzwald	146	70	34	18	24	0
Digne les Bains	106	29	64	0	13	0
Etang salé	59	21	1	0	37	0
Fourmies	217	55	93	16	41	12
Henin Beaumont	573	68	0	0	58	447
Jeumont	184	16	121	6	39	2
La Montagne	1	1	0	0	0	0
La Saline	34	30	0	3	1	0
Lamentin	161	93	0	20	47	1
Le port	66	45	0	0	21	0
Le Tampon	134	44	3	0	87	0
Luneville	0	0	0	0	0	0
Lyon 9 ^{ème}	1 278	770	0	52	143	313
Manosque	208	60	122	0	26	0
Meysieu	0	0	0	0	0	0
Ravine des Cabris	91	21	0	0	50	20
Rillieux la Pape	377	192	83	0	0	102
Sainte Clotilde	99	38	0	0	61	0
Sainte Clotilde	19	14	0	0	5	0
Sainte Marie	74	31	0	0	43	0
Saint André	65	42	0	0	23	0
Saint Denis	28	22	0	0	6	0
Saint Joseph	140	35	4	0	70	31
Saint Leu	77	33	0	0	44	0
Saint Louis	74	30	6	0	38	0
Saint Paul	132	73	0	0	59	0
Saint Paul	109	28	0	0	16	65
Saint Pierre	152	49	3	13	87	0
Sainte Marie	3	2	0	0	1	0
Sainte Suzanne	11	10	0	0	0	1
Thonon les Bains	347	200	4	37	32	74
Toul	469	62	135	87	140	45
Valbonne	79	0	72	0	5	2
Vallauris	65	0	65	0	0	0
Vauvert	148	86	0	23	13	26

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-12. Les mesures d'application des peines suivies dans les antennes de Justice en 2007

	Toutes mesures	SME	TIG	libération conditionnelle	Mesures non définies
Toutes mesures	4 223	1 508	261	146	2 308
Antibes	429	223	61	21	124
Armentières	206	173	19	5	9
Behren les Forbach	0	0	0	0	0
Cannes	480	0	0	0	480
Carros	64	39	10	2	13
Cilaos	0	0	0	0	0
Cluses	0	0	0	0	0
Creutzwald	144	80	32	16	16
Digne les Bains	0	0	0	0	0
Etang salé	0	0	0	0	0
Fourmies	660	280	75	40	265
Henin Beaumont	727	0	0	0	727
Jeumont	0	0	0	0	0
La Montagne	0	0	0	0	0
La Saline	201	0	0	0	201
Lamentin	0	0	0	0	0
Le port	89	78	6	1	4
Le Tampon	219	100	30	4	85
Luneville	0	0	0	0	0
Lyon 9 ^{ème}	18	0	0	0	18
Manosque	0	0	0	0	0
Meysieu	0	0	0	0	0
Ravine des Cabris	0	0	0	0	0
Rillieux la Pape	0	0	0	0	0
Sainte Clotilde	0	0	0	0	0
Sainte Clotilde	0	0	0	0	0
Sainte Marie	0	0	0	0	0
Saint André	0	0	0	0	0
Saint Denis	0	0	0	0	0
Saint Joseph	0	0	0	0	0
Saint Leu	0	0	0	0	0
Saint Louis	151	0	0	0	151
Saint Paul	0	0	0	0	0
Saint Paul	62	0	0	0	62
Saint Pierre	0	0	0	0	0
Sainte Marie	0	0	0	0	0
Sainte Suzanne	0	0	0	0	0
Thonon les Bains	0	0	0	0	0
Toul	86	84	2	0	0
Valbonne	104	33	19	2	50
Vallauris	513	379	0	47	87
Vauvert	70	39	7	8	16

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

Tableau A 5-13. Les mesures judiciaires civiles suivies dans les antennes de Justice en 2007

	Conciliation	Médiation
Toutes mesures	3 847	484
Antibes	298	49
Armentières	136	0
Behren les Forbach	0	0
Cannes	255	20
Carros	102	39
Cilaos	13	16
Cluses	0	0
Creutzwald	38	0
Digne les Bains	0	13
Etang salé	0	0
Fourmies	65	0
Henin Beaumont	352	58
Jeumont	0	0
La Montagne	0	0
La Saline	16	0
Lamentin	217	0
Le port	60	0
Le Tampon	218	0
Luneville	0	0
Lyon 9 ^{ème}	0	0
Manosque	79	26
Meysieu	106	0
Ravine des Cabris	0	0
Rillieux la Pape	19	0
Sainte Clotilde	177	0
Sainte Clotilde	18	10
Sainte Marie	100	12
Saint André	0	65
Saint Denis	0	0
Saint Joseph	118	0
Saint Leu	81	44
Saint Louis	119	80
Saint Paul	0	0
Saint Paul	0	0
Saint Pierre	511	0
Sainte Marie	139	27
Sainte Suzanne	0	4
Thonon les Bains	267	0
Toul	27	0
Valbonne	50	21
Vallauris	141	0
Vauvert	125	0

Source : Ministère de la Justice - SDSE – Enquête sur l'activité des MJD en 2007

